



MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p><b>Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires</b></p> <p>Service de la forêt, de la ruralité et du cheval Sous-direction de la forêt et du bois Bureau du développement forestier</p> <p>19, avenue du Maine - 75732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Suivi par Jean-Marie LEJEUNE Tél : 01 49 55 82 37 - Fax : 01 49 55 51 23</p> <p><a href="mailto:Jean-marie.lejeune@agriculture.gouv.fr">Jean-marie.lejeune@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p><b>Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services</b></p> <p>Service de l'industrie Sous-direction de l'industrie de santé, de la chimie et des nouveaux matériaux Bureau des matériaux du futur et nouveaux procédés</p> <p>67, rue Barbès BP 80001 - 94201 IVRY-SUR-SEINE</p> <p>Suivi par Didier BASSET Tél : 01 79 84 34 90 - Fax : 01 79 84 34 90</p> <p><a href="mailto:Didier.basset@finances.gouv.fr">Didier.basset@finances.gouv.fr</a></p>
<p><b>CIRCULAIRE</b> <b>DGPAAT/SDFB/C2012-3080</b> <b>Date: 04 octobre 2012</b></p>	

- Date de mise en application : immédiate
- Nombre d'annexes : huit fiches thématiques
- un diaporama

Le Ministre du redressement productif  
Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
à  
Mesdames et Messieurs les préfets

**Objet :** mise en œuvre des rencontres régionales de la filière industrielle de transformation du bois

**Bases juridiques:**

- Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Circulaire interministérielle du 15 septembre 2012.

**Résumé :** Dans le fil des réflexions déjà menées ou en cours, **une redéfinition des orientations stratégiques en faveur de la filière de transformation du bois** sera lancée dès la rentrée 2012. A cet effet des tables rondes seront organisées à diverses échelles afin de recueillir au plus près l'expression des propositions des organisations professionnelles et de leurs mandants. Ces réflexions collectives associeront en premier lieu les entreprises, des bailleurs de fonds potentiels, des représentants des salariés ainsi que des représentants des collectivités engagés aux côtés de l'Etat, dans le développement d'une filière compétitive, créatrice d'emplois et vecteurs de développement des territoires ruraux. L'aboutissement de cette concertation très large, entre professionnels et services de l'Etat, doit se traduire par des propositions d'actions concrètes présentées dans le cadre d'une restitution nationale.

**Mots-clés :** politique forestière, filière bois, aval.

<b>Destinataires</b>	
Pour exécution : Préfets de région DRAAF DIRECCTE	Pour information : Préfets de départements DDT DDTM Association des Régions de France (ARF)

## 1. objectifs et éléments de contexte

De nombreuses réflexions ont été menées sur la situation et les perspectives de développement de la filière bois ces dernières années. Courant 2011, l'étude conduite dans le cadre du pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME) a permis de dresser, au terme d'un large exercice de concertation associant professionnels, experts et services de l'Etat, des perspectives d'avenir pour la filière.

La complexité de la filière forêt-bois marquée par une multiplicité d'acteurs hétérogènes, et par un ensemble d'interactions industrielles manquant de synergies, est source d'une faiblesse structurelle persistante. En dépit de réelles opportunités offertes par un contexte globalement favorable au bois, la filière française est peu adaptée pour mettre à profit spontanément l'essor du marché du bois et des produits à base de bois.

**La démarche engagée conjointement par l'Etat et l'Association des régions de France, devra aboutir à des mesures en faveur d'une politique industrielle de la filière bois portée par l'Etat et les collectivités territoriales.**

## 2. méthodologie et calendrier

Les travaux seront menés en cinq étapes entre **septembre 2012** et le mois d'**avril 2013**

2.1. La réunion de lancement des rencontres régionales est intervenue le **25 septembre 2012**. Elle a été menée de manière conjointe entre les secteurs des industries agroalimentaire et de la filière bois. A l'issue de ce point de départ, les travaux concernant les filières « IAA » et filières « bois » seront menés séparément, suivant des modalités qui leur sont propres.

2.2. **Au niveau des régions, les travaux seront conduits sous forme d'ateliers thématiques entre octobre 2012 et fin février 2013**, sous l'impulsion des préfets de région et présidents de région, mais **avec une animation par des acteurs locaux (chefs d'entreprises, représentants de salariés)**. Les services de l'Etat constituent la liste des organisations professionnelles de la filière conviées à ces rencontres régionales. Ces organisations sont invitées à relayer l'invitation auprès de leurs mandants.

Parmi les thématiques proposées (cf. infra kit ateliers et groupes de travail), **chaque région fera le choix des thèmes à traiter. Tous les thèmes ne sont pas nécessairement abordés dans chaque région, mais a minima les thèmes n° 4, 5 et 7**. A la diligence des préfets de région, le secrétariat de ces rencontres régionales est assuré par la DRAAF et/ou par la DIRECCTE.

En parallèle aux travaux menés au sein des groupes thématiques, les acteurs de la filière n'étant pas en mesure de se joindre à une groupe de travail seront invités à s'exprimer en leur nom propre par le moyen **d'une adresse Internet dédiée** du type (**rencontres.regionales@xxxxxx.pref.gouv.fr**) mise à leur disposition au niveau de chaque région. Cette adresse sera portée à la connaissance des acteurs de la filière par tous moyens, notamment par les organisations professionnelles.

2.3. La synthèse des rencontres régionales, ainsi que des contributions à titre individuel par Internet, sera effectuée par un comité de rédaction. Ce comité sera composé de représentants désignés par le préfet et le président du conseil régional. Chaque comité de rédaction fixera ses modalités de fonctionnement ; le format de cette synthèse fera l'objet d'une circulaire (à paraître).

2.4. L'ensemble des synthèses régionales, après un bilan à mi-parcours, sera transmis pour consolidation à la DGPAAT et à la DGCIS au plus tard le 20 mars 2013.

### 3. outils, thématiques et mode de fonctionnement pour les rencontres régionales

#### 3.1. Mise à disposition d'un « kit atelier et groupes de travail »

Il est mis à la disposition des régions un « kit atelier et groupes de travail » par les services centraux du MAAF et du MRP. Ce kit comprend notamment une série de huit fiches (en pièces jointes) sur les thématiques suivantes :

1. Répondre aux attentes des consommateurs et de la société,
2. Aider à l'innovation et à la protection de la propriété intellectuelle,
3. Encourager les projets et faciliter leur financement,
4. **Développer l'emploi et accroître l'attractivité des métiers,**
5. **Stimuler la compétitivité des entreprises sur tous les marchés,**
6. Moderniser les relations commerciales entre acteurs,
7. **Soutenir l'émergence de stratégies collectives de filières, nationales et internationales, et de projets collaboratifs**
8. Tendre vers une valorisation complète de la matière première

Ce kit comprend également un diaporama présentant le diagnostic national des filières d'utilisation du bois.

#### 3.2. Gouvernance publique

Pour être efficace, la réflexion doit mobiliser l'ensemble des services de l'Etat et demande en particulier une coordination étroite entre le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPAAT) et le ministère du redressement productif (DGCIS). Au niveau régional, les travaux seront coordonnés par le préfet de région et le Conseil régional. Au sein des services de l'Etat, les DRAAF et les DIRECCTE travailleront conjointement sous l'autorité du préfet.

Une mise en ligne des documents utiles sur les sites des préfectures est souhaitable, ainsi que sur les sites professionnels concernés.

### 4. résultats opérationnels attendus

En l'appuyant sur les propositions des groupes de travaux thématiques régionaux ainsi que sur la synthèse des contributions individuelles directes, **l'exercice devra notamment aboutir à :**

• **faire des propositions concrètes d'actions cohérentes au service d'une stratégie de développement de la filière et de dynamisation et de modernisation des entreprises.** Ces propositions peuvent porter notamment sur l'aspect organisationnel de la filière, sur la communication, l'innovation, la compétitivité, l'accès aux financements... ainsi que sur les perspectives de développement d'un territoire.

• **identifier des projets structurants aux échelles régionale, inter-régionale et/ou nationale.**

Vous me ferez part d'éventuelles difficultés dans la mise en œuvre de cet exercice.

Le directeur général des politiques agricole,  
agroalimentaire et des territoires

Eric ALLAIN

Le Directeur général de la compétitivité, de  
l'industrie et des services

Luc ROUSSEAU

## **TABLES RONDES SUR L'INDUSTRIE DU BOIS**

Répondre aux attentes de la société : mettre à disposition des produits bois correspondant à la demande (bois massif, bois fibre, bois énergie, chimie verte) dans le cadre d'un processus de production durable (gestion durable des forêts et séquestration du carbone notamment)

### **Résumé**

Dans un contexte où le développement durable constitue une préoccupation pour les citoyens et consommateurs, l'acte d'achat est désormais conditionné par des critères qui tiennent compte – au-delà du prix, de la qualité, ... - de l'impact écologique du produit acquis. A cet égard, le bois en tant que ressource renouvelable, et les produits qui en sont dérivés, répondent aux attentes sociétales exprimées même si l'exploitation forestière s'avère encore, à tort, trop souvent considérée dans la conscience collective comme une atteinte à l'environnement.

Cette préoccupation a eu néanmoins pour effet d'accroître sensiblement la demande en bois et produits bois sans pour autant agir significativement sur le niveau de la récolte française de bois et le développement de sa filière industrielle, à l'exception du bois énergie.

L'enjeu porte donc sur la capacité des producteurs de bois et des industriels qui en assurent la transformation, à mettre à disposition les produits attendus par les consommateurs, y compris en s'attachant à corriger l'image souvent très traditionnelle qui s'y attachent (déclin du bois massif dans l'ameublement, par exemple) et à s'adapter à la demande, voire à l'anticiper, en proposant des produits innovants (électronique imprimé, polymères, composites, ...).

### **Sommaire**

PÉRIMÈTRE ET ENJEUX POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE BOIS.....	2
ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE.....	3
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PISTES DE RÉFLEXIONS.....	4
QUESTIONNEMENT POUR LANCER LES DÉBATS.....	5

## **I. Périmètre et enjeux pour la compétitivité des industries de la filière bois**

La prise de conscience collective sur les enjeux climatiques liés à l'effet de serre, le développement durable et la préservation de l'environnement constitue un atout majeur de long terme pour le développement de l'utilisation du matériau bois.

En effet, les industries de transformation du bois fondent leur activité sur l'exploitation d'un matériau dont les vertus écologiques, quel qu'en soit son usage final, ne sont plus à démontrer dès lors que la matière première qu'elles utilisent sont issues d'une gestion durable des forêts.

La filière forêt-bois contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et au respect des engagements internationaux de la France à travers :

- le stockage de carbone dans l'écosystème forestier grâce à la photosynthèse (sol, litière, biomasses aérienne et souterraine),
- la séquestration de carbone dans les produits bois,
- la substitution du bois aux matériaux énergivores tels que l'aluminium, l'acier, le ciment et les plastiques issus de la pétrochimie,
- la valorisation énergétique de la biomasse forestière et des produits connexes issus de la transformation du bois, ainsi que des produits bois en fin de vie, qui viennent en substitution aux combustibles fossiles.

Néanmoins, le développement de l'utilisation du matériau bois implique aussi l'acceptation de l'exploitation forestière par nos concitoyens pour lesquels la coupe d'un arbre se révèle souvent être une atteinte à l'environnement. Or, l'intégration de la forêt dans la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique ne doit pas se voir uniquement comme la conservation d'un stock de carbone sur pied, mais comme la mise en place d'une véritable gestion durable de la ressource, permettant la production régulière de produits bois.

Le concept d'écocertification forestière, née lors de la conférence de Rio en 1992 sur l'initiative d'organisations non-gouvernementales, apporte au consommateur des garanties sur le processus de gestion durable des forêts dont sont issus les bois mis sur le marché. Au 31 décembre 2010, la France comptait 5,151 millions d'hectares (Mha) certifiés PEFC soit 33,63% de la forêt française dite de production, et 15.846 ha au titre du FSC. Concernant PEFC, la totalité des forêts domaniales de production sont certifiées ainsi que 60,84% des forêts des collectivités et 18,71% des forêts privées. Par ailleurs, les industriels et les distributeurs se sont également impliqués dans cette démarche puisque plus de 2.000 entreprises sont certifiées au titre des chaînes de contrôle qu'elles ont mises en place.

L'écocertification s'inscrit donc dans une dynamique induisant une demande en bois d'origine fiable. La mise en œuvre prochaine du règlement européen de lutte contre le bois illégal (RBUE) fixant des obligations aux opérateurs sur l'origine et la légalité de leurs produits bois relève de cette même dynamique : conduire les consommateurs à acheter des produits finis en bois et transformer l'engouement actuel en demande durable passe aussi par des actions de certification des produits finis. Elles apportent au consommateur potentiel l'assurance qu'il achète un produit respectueux de l'environnement mais aussi répondant à ses besoins. C'est notamment le cas dans le domaine de la construction où la solidité et la durabilité des produits sont des aspects essentiels

## **II. État des lieux des initiatives mises en œuvre**

La gestion durable des forêts françaises qui allie production et préservation, constitue une obligation inscrite dans le code forestier et se trouve renforcée par la certification, initiative privée qui a émergé à l'issue du sommet de la Terre de Rio. Pour accroître la place du bois issue d'une gestion durable dans le développement d'une économie verte attendue par les citoyens et les consommateurs, l'État a mis en œuvre ces dernières années de nombreux dispositifs législatifs, réglementaires ou organisationnels, dont se sont saisis les acteurs de la filière, tant à l'amont qu'à l'aval :

Le développement de la certification s'est réalisé sous l'égide des acteurs de la propriété forestière privée qui ont pris une part prépondérante dans la mise en œuvre du système « PEFC France » visant à assurer un accès pérenne à la ressource, tout en préservant la biodiversité. Il implique les propriétaires forestiers jusqu'au distributeur en passant par les entreprises de transformation et les usagers de la forêt.

Le développement de l'utilisation du bois et sa mobilisation passe par le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers. Ce regroupement s'est développé sous l'impulsion de la coopération forestière (110000 propriétaires, 30% de la récolte des forêts privées). L'augmentation de la part de bois commercialisé par les coopératives est nécessaire à la compétitivité ; les industriels ont besoin que l'incertitude sur l'approvisionnement soit levée pour investir et se développer. Les efforts des coopératives forestières pour être reconnues organisations de producteurs complètent les efforts pour mobiliser davantage : la démarche impliquant à la fois d'importants volumes de bois mis en marchés et des ventes conclues par contrat d'approvisionnement sécurise l'approvisionnement de la première transformation sur les quantités, les qualités et le niveau des prix.

Un effort de recherche, d'innovation et de transferts technologiques est fourni via des organisations dans lesquelles les familles professionnelles, notamment celles de la transformation, sont fortement impliquées (Xylofutur, FCBA, CTP, ...). Il est complété par un effort pour démontrer objectivement les performances des produits à base de bois (ACV, FDES, avis techniques...)

Le développement du bois énergie est également soutenu par les industriels de la transformation du bois qui ont parfois réalisés des investissements importants afin de disposer d'unités énergétiques internes, alimentées par les connexes non valorisables, leur permettant notamment de rendre plus compétitives leurs activités de séchage. Ils ont parfois également investis pour transformer ces connexes sous forme de granulés ou de briquettes commercialisables.

Le développement de l'utilisation du bois dans la construction relève également de la volonté des acteurs de la filière – au-delà de la mise en œuvre des décret et arrêtés des 15 mars et 13 septembre 2010 – à mieux valoriser la ressource en bois feuillus qui représente les 2/3 de la forêt française. Le déploiement, en 2011, d'un plan d'action « feuillus » témoigne de l'intérêt porté à cet enjeu par les acteurs de l'industrie de la transformation.

Enfin, la nécessité de définir et mettre en œuvre un plan d'action global pour à la fois optimiser la capacité de la forêt et des utilisations du bois à limiter les émissions de gaz à effet de serre et développer en France des activités génératrices de valeur ajoutée et d'emploi pour répondre, à partir des ressources locales, aux nouvelles attentes des consommateurs a été identifiée et portée par France Bois Forêts et France Bois Industries

Entreprises qui ont élaboré un projet dans ce sens autour de deux axes (pérenniser la forêt et valoriser la ressource bois). Ils ont envisagé son financement à partir d'une partie des revenus des enchères de quotas Carbone dans le cadre de la Directive 2003/87/CE.

### **III. Principales recommandations et pistes de réflexions**

L'étude sur le « *marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions à échéance 2020* », conduite en 2011 dans le cadre du Pipame<sup>1</sup> et réalisée par le cabinet Alcimed, à la demande de la DGCIS (MRP) et de la DGPAAT (MAAF) identifie six leviers d'action pour permettre à la filière bois de s'adapter et surtout d'adapter sa production aux exigences de la compétitivité ainsi qu'aux demandes des consommateurs :

- o Levier 1. Accompagner la structuration de la filière par la mise en place d'une Vision Stratégique Nationale,
- o Levier 2. Agir sur le bois construction, principal marché à court terme,
- o Levier 3. Animer et promouvoir la communication,
- o Levier 4. Renforcer la formation initiale et continue,
- o Levier 5. Soutenir la R&D,
- o Levier 6. Optimiser la gestion et la mobilisation de la ressource.

Si le levier 2 permet de soutenir le bois construction, moteur du développement du bois, les trois leviers suivants sont moteurs de l'innovation et de l'essor de la filière. Enfin, le dernier levier portant sur la gestion et la mobilisation de la ressource est à prendre en compte dans le cadre d'une Vision Stratégique Nationale.

---

<sup>1</sup> Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques.

#### **IV. Questionnement pour cadrer les débats**

##### **Forêt :**

- o Comment améliorer l'acceptabilité de l'exploitation forestière auprès des citoyens et consommateurs français ?
- o Comment assurer la promotion du bois et des produits bois issus d'une gestion durable (certification, FLEGT) ?

##### **Produits à base de bois**

- o Comment anticiper la demande de nouveaux produits bois (bois fibre, chimie verte, ...) et s'adapter au recul des bois massifs, notamment dans la décoration et l'ameublement ? Quels scénarios au fil de l'eau ?
- o Quelles bases statistiques et quelles études de marchés sont nécessaires ?
- o Comment stimuler la demande ? Faut-il modifier la communication actuelle (quels thèmes privilégier ? Quels acteurs ?...)
- o Comment valoriser la séquestration du carbone dans les produits bois ?



## **TABLES RONDES SUR L'INDUSTRIE DU BOIS**

### **Aider à l'innovation et à la recherche et développement , notamment au travers des pôles de compétitivité, et assister les entreprises dans le domaine de la propriété intellectuelle : brevets, normalisation**

#### **Résumé**

En dépit d'une ressource forestière abondante et diversifiée, les résultats des échanges commerciaux de la filière bois française avec les pays de l'Union européenne et les pays tiers demeurent structurellement déficitaires. Ce déficit tend à se creuser depuis une vingtaine d'année en raison d'une utilisation croissante de produits importés à base de bois à haute valeur ajoutée pour le secteur de la construction, en particulier. La faiblesse historique des activités de recherche et développement est l'un des facteurs explicatifs de cette situation.

Pour autant, l'innovation, la R&D et la normalisation ne sont pas absentes de la filière : institut technologique FCBA, centre technique du papier, pôles de compétitivité (pôle fibres , Xylofutur...), VIA (Valorisation de l'innovation dans l'ameublement), ... Les actions conduites doivent être développées et appropriées par les entreprises, notamment pour répondre à des demandes émergentes , telles que la chimie du végétal et l'électronique imprimée.

L'enjeu vise donc à identifier les domaines de recherches prioritaires parce qu'ils contribueront au mieux à créer de la valeur et des emplois et à appréhender/stimuler les mécanismes de l'innovation au sein des entreprises afin qu'elles entrent dans une dynamique d'innovation.

#### **Sommaire**

<b>PÉRIMÈTRE ET ENJEUX POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE BOIS.....</b>	<b>2</b>
<b>ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE.....</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PISTES DE RÉFLEXIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>QUESTIONNEMENT POUR LANCER LES DÉBATS.....</b>	<b>5</b>

## **I. Périmètre et enjeux pour la compétitivité des industries de la filière bois**

Les ressources fossiles (et leurs dérivés) sont amenées à se raréfier et leurs prix appelés à croître. Dans ce contexte, le bois, en tant que ressource renouvelable, constitue un produit de substitution de choix susceptible de répondre à des usages très divers. Le bois présente ainsi des qualités environnementales répondant à des préoccupations écologiques fortes, de lutte contre le changement climatique notamment, de plus en plus largement reprises et appuyées par les réglementations internationales et nationales<sup>1</sup>. Le matériau bois est donc appelé à contribuer largement à l'émergence d'une nouvelle économie décarbonnée et de nouveaux modes de consommation. Malgré ce contexte éminemment favorable et le témoignage d'une utilisation multiséculaire, le bois est aujourd'hui sommé d'apporter les preuves de ses performances dans ses utilisations nouvelles et traditionnelles, parfois en concurrence avec d'autres matériaux.

La R&D constitue donc l'un des axes majeurs sur lequel il convient d'agir afin de mobiliser les acteurs du bois sur des productions créatrices de valeur, sur toute l'étendue des usages du bois, et plus particulièrement dans les secteurs émergents du « bois fibre » et du « bois chimie » :

- o pour le bois massif orienté vers la construction, il s'agit de développer des applications pour utiliser la ressource telle qu'elle est disponible aujourd'hui dans les forêts françaises en développant notamment ses usages regroupés sous l'appellation « bois reconstitués » ou « bois d'ingénierie ». Les bois contrecollés, présents dans les pays étrangers depuis plusieurs décennies, sont appelés à remplacer avantageusement le bois massif. Ces techniques répondent à un réel besoin de stabilité des ouvrages dans le domaine de la construction, permettent de valoriser une ressource hétérogène par nature et d'accroître les débouchés pour les feuillus aujourd'hui faiblement utilisés comme bois de structure dans la construction.
- o pour le bois fibre, il s'agit de développer les utilisations actuelles dans le domaine des papiers spéciaux et de l'isolation. Le marché des isolants biosourcés, en lien avec les objectifs en matière énergétique, constitue un marché émergent et dynamique.
- o pour le bois chimie, il s'agit de développer la chimie des matières extractibles et la gazéification pour de nouvelles applications portées par les marchés émergents. Ces innovations doivent passer rapidement à l'échelle industrielle. Il convient également de développer une chimie respectueuse des exigences en matière de santé publique.
- o pour le bois énergie, il s'agit de diversifier les sources d'approvisionnement afin de limiter les conflits d'usage avec l'industrie de la trituration et de valoriser au mieux la ressource avant son dernier usage énergétique.

La dispersion des capacités de production, et en premier lieu celle de l'industrie de première transformation, n'est pas de nature à faciliter le développement de la recherche. A cet égard, si l'industrie lourde des panneaux de process et de la pâte et du papier, constituée de grandes entreprises appartenant à des groupes industriels puissants, positionnée sur des marchés mondiaux, est d'avantage tournée vers l'innovation, l'activité de R&D est exceptionnelle dans les autres industries du bois. Or, pour devenir compétitive dans les différents domaines de la transformation du bois, la filière doit se concerter pour développer la recherche et l'innovation, maîtriser les nouveaux procédés aux cadences industrielles et se restructurer afin de permettre aux entreprises d'avoir accès aux outils de production mettant en œuvre les technologies innovantes.

---

<sup>1</sup> Grenelle de l'Environnement, Réglementations Thermiques 2012 / 2020, label « bâtiment biosourcé », Charte bois, etc.

## **II. État des lieux des initiatives mises en œuvre**

De nombreux acteurs œuvrent dans le domaine de la R&D pour soutenir les industriels : les organismes de recherche fondamentale et appliquée, les pôles de compétitivité, les organisations professionnelles, les collectivités, l'enseignement supérieur, l'ANR<sup>2</sup>, l'ADEME, OSEO, la CDC, ...

Les programmes de recherche peuvent s'inscrire dans des schémas de coordination internationale, à l'instar des Eranet. Wood Wisdom-Net, par exemple, regroupe 14 partenaires de cinq Etats, coordonnés par le *National Technology Agency of Finland* (Tekes), dans l'objectif d'accroître la coopération entre les agences de financement dans le domaine des sciences et de la technologie du bois de manière à coordonner l'utilisation des budgets alloués à la recherche, intégrer les ressources disponibles dans les différents États-membres et améliorer la compétitivité des acteurs de la filière bois.

Des contrats de performance ont été signés entre l'État, les organisations professionnelles et les organismes pour orienter leur action vers les domaines prioritaires. Ils concernent notamment :

- Le centre technique du papier et l'Institut technologique FCBA qui sont chargés d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de recherche et de diversification. Ils renforcent leurs efforts sur les nouveaux produits afin de s'adapter aux réglementations environnementales et sanitaires et de substituer du bois aux produits d'origine pétrochimique : nouveaux systèmes constructifs, «papiers intelligents», production de composés chimiques et de biocarburants de seconde génération, nouveaux matériaux à base de bois, domotique et « meubles intelligents ». Ils apportent également un appui technique direct aux entreprises sous forme de consultance, d'essais, de formation et de certification de qualité .
- De nombreux pôles de compétitivité, lesquels sont sollicités, (Xylofutur, Fibres, Axelera, IAR. Maud, Minalogic...), en raison de l'implantation des industries du bois sur l'ensemble du territoire, mais surtout en raison de la multiplicité des usages du bois : depuis la construction et l'ameublement jusqu'aux marchés émergents de la chimie du végétal et de l'électronique imprimée.

---

<sup>2</sup> Le projet Xyloforest a bénéficié d'une dotation de 10,2 millions d'euros de la part de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Coordonné par l'Inra, et co-construit avec les partenaires du pôle de compétitivité Xylofutur, il implique 14 laboratoires répartis sur six régions et une centaine de chercheurs mobilisés sur six plateaux techniques : trois consacrés à la production forestière, et trois à la valorisation industrielle.

### **III. Principales recommandations et pistes de réflexions**

Dans le cadre du Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME), une étude conduite courant 2011 a tenté une vision du développement de la filière portée par de nouveaux produits à base de bois (hors biocarburants) et à une prospective à échéance 2020. L'analyse, menée par le cabinet ALCIMED, débouche sur des mesures phares, agissant sur l'ensemble de la filière bois française, depuis l'effort de mobilisation du bois et de première transformation par les scieries jusqu'aux utilisations industrielles et énergétique, et ayant pour but de lancer une réelle dynamique et une véritable cohésion autour de la filière bois française. Le levier d'action « recherche & développement » proposé par ALCIMED se décline en quatre mesures : soutenir la R&D sur le bois chimie et bois fibre, accompagner le passage du stade pilote à l'échelle industrielle de projets de valorisation optimale bois chimie et bois fibre, renforcer les projets de R&D sur les nouvelles formes de concentration énergétique et de bio-combustibles, soutenir les travaux de R&D notamment sur la valorisation des feuillus pour les nouveaux produits de la construction.

La qualification des produits issus du bois est indispensable pour leur acceptation auprès des professionnels et des clients finaux. Elle permet de leur apporter les garanties scientifiques et techniques de la qualité du produit mis en œuvre. Cela est encore plus vrai dans le cadre des produits innovants et ce, particulièrement dans le contexte international dans lequel ils devront s'inscrire. Cette action devra être engagée par les acteurs spécialisés, tels que le FCBA et le CSTB, en association avec les inter-professions. En raison de l'importance de la qualification des produits pour leur mise sur le marché, cette action devra se poursuivre pour l'ensemble des dossiers clés.

Dans le domaine de la normalisation, compte tenu de l'importance de l'adaptation des normes de la construction au bois, plusieurs travaux ont déjà été entamés et nécessitent d'être renforcés. Il s'agit de renforcer les actions entreprises, notamment par le Comité nationale pour le développement du bois (CNDB), le FCBA et le CSTB, pour surmonter les obstacles normatifs à l'usage du bois dans la construction. Parmi les initiatives lancées, peuvent être citées l'étude demandée par le CNDB et réalisée par le CSTB et le FCBA sur les manières de lever les obstacles normatifs, en particulier sur les normes incendie ainsi que celle réalisée par le CSTB et le FCBA pour le MEDDE (« Développement de l'usage du bois dans la construction »).

Dans un marché mondialisé, il est stratégique d'assurer une présence assidue de la France au sein des comités de normalisation européens en appuyant les actions entreprises du FCBA et d'assurer la présence de l'Europe et de la France au sein des groupes internationaux ISO. Le FCBA est déjà présent au niveau européen et préside quatre comités de normalisation. Les pays européens doivent se répartir sur les chantiers ISO au niveau international afin d'étendre les positions de l'Europe et de la France et d'éviter que les États-Unis n'imposent leurs standards. Dans ce contexte, la France a un rôle important à jouer afin de garantir sa représentation au niveau international. Il est donc primordial que les organisations professionnelles, ainsi que les inter-professions délèguent des représentants au sein des comités européens et internationaux de normalisation.

Si le contexte réglementaire est favorable au développement du bois, il est essentiel de s'assurer de la présence du matériau bois dans les fiches de déclarations environnementales et sanitaires ainsi qu'au sein des logiciels régissant les calculs pour respecter les réglementations thermiques 2012 et 2020. Les organisations professionnelles y

travaillent déjà avec l'appui du FCBA. Toutefois, la difficulté réside dans le fait que le bois doit être qualifié pour chacune de ses essences, le hêtre ne se comportant par exemple pas de la même manière que le chêne.

L'État apporte également son soutien notamment dans le cadre des appels à projets R&D, FUI , Eco-industrie, et des programmes des *Dépenses d'avenir* (Equipex, instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées, biocarburants dans le cadre du projet européen NER 300).

#### **IV. Questionnement pour cadrer les débats**

- o Dans quels domaines prioritaires l'activité R&D doit-elle s'orienter pour assurer le développement de la filière bois et, *in fine*, réduire le déficit de la balance commerciale des produits bois ?
- o Comment mettre en synergie les organismes de R&D dont l'activité se développe autour du bois ? Quelles sont les forces et faiblesses de l'organisation (ou non organisation) actuelle ? Quel est le lieu privilégié de l'activité de R&D pour l'aval de la filière de transformation du bois ?
- o Comment promouvoir la recherche collaborative pour le développement de nouveaux produits à base de bois au sein des quatre segments principaux (bois massif, bois fibre, bois molécule et bois énergie) ?
- o Comment entraîner les entreprises dans une dynamique d'innovation (faire de la R&D ou plus simplement même exploiter les résultats de la R&D) ?
- o Comment soutenir l'homologation de nouveaux process et produits aussi vite que possible après leur développement ?
- o Quels types de soutiens privilégier : aides à la création de plateformes ? de pilotes ? aide à des projets de R&D ?
- o Quelles modalités pour assurer le transfert technologique ?

## **TABLES RONDES SUR L'INDUSTRIE DU BOIS**

### **Faciliter l'accès au financement des entreprises pour accompagner leur développement, leur restructuration ou leur transmission, à travers les dispositifs privés comme publics (par exemple Oséo, le fonds stratégique d'investissement ou la future banque publique d'investissement)**

#### **Résumé**

L'accès au financement des entreprises de la filière bois constitue l'un des enjeux majeurs de leur performance. Quelle que soit leur taille ou leur structure, de la TPE au grand groupe international dans les industries de process, le financement des investissements est souvent (particulièrement dans la conjoncture actuelle) rendu difficile par un taux de marges souvent insuffisant pour permettre un autofinancement substantiel, un taux de rendement sur investissement jugé trop modeste par les investisseurs, voire une fragilité économique pour un accès facile à l'emprunt bancaire classique, ...

Or, pour répondre à des demandes croissantes sur les marchés et pour orienter la production vers les produits techniques, l'industrie exige des équipements de production souvent à haute intensité capitalistique et d'importants investissements en R&D.

Ces singularités imposent donc d'imager des modalités de financements innovantes, sécurisant les investisseurs et ouvrant des perspectives de développement.

#### **Sommaire**

<b>PÉRIMÈTRE ET ENJEUX POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE BOIS.....</b>	<b>2</b>
<b>ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE.....</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PISTES DE RÉFLEXIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>QUESTIONNEMENT POUR LANCER LES DÉBATS.....</b>	<b>5</b>

## **I. Périmètre et enjeux pour la compétitivité des industries de la filière bois**

Les entreprises des filières bois ont des caractéristiques très différentes, allant de la TPE/PME au grand groupe, souvent étranger. Toutes ont besoin de moyens financiers pour procéder à des investissements matériels, pour développer la R&D et pour financer leur cycle d'exploitation.

Pour ce faire, elles peuvent principalement recourir :

- à l'autofinancement, si l'activité leur permet de dégager des marges suffisantes,
- à des apports en capital, sachant que cette modalité peut s'accompagner d'un risque de perte de contrôle pour le dirigeant et impose d'assurer un taux de rendement sur investissement (TRI) suffisamment attractif pour les investisseurs,
- à l'emprunt, bien qu'il soit souvent difficile à obtenir pour une entreprise jeune ou de taille modeste,
- aux aides publiques à l'investissement dans une mesure compatible avec les règles de non-distorsion de concurrence.

La performance globale de la filière forêt-bois repose, en premier lieu, sur la capacité des scieries à approvisionner les industriels, dans des conditions compétitives, en bois séchés et calibrés Or, la structuration du tissu industriel dans le domaine de la scierie s'avère souvent atomisée, de type familial avec une production à caractère artisanal, dégageant des marges modestes ne permettant pas toujours d'assurer le financement des investissements nécessaires au développement de l'activité voire à son maintien lors du départ du chef d'entreprise. A cet égard, de 1998 à 2008, le nombre de scieries est passé de 2513 unités à 1661. Cette diminution d'un tiers n'a pour autant pas entraîné, notamment dans les scieries « feuillus », de mouvement de concentration des outils de production.

De façon générale les performances dépendent de la qualité des équipements, et donc d'une adaptation aux évolutions technologiques d'autant plus prégnante qu'il s'agit de produire en grande masse des produits qui peuvent voyager à faible coût.

Au-delà de la simple acquisition d'équipements, les dispositifs de soutien à l'investissement doivent prendre en compte d'autres enjeux :

- favoriser l'émergence d'un tissu d'entreprises, de taille industrielle à forte intensité capitalistique, capable de fournir des produits de qualité à des prix concurrentiels,
- améliorer les performances des entreprises de taille intermédiaire à rayonnement régional par une modernisation de leurs équipements et une mutualisation de leurs outils de production générant de la valeur ajoutée,
- intensifier les efforts d'innovation et de recherche en vue de pénétrer les marchés les plus porteurs comme celui de la construction bois et aider les entreprises à se positionner sur les marchés émergents (voir fiche R&D),



## **II. État des lieux des initiatives mises en œuvre**

Trois dispositifs de soutien à l'investissement, spécifiques aux entreprises de la filière bois, élaborés dans un souci de complémentarité, permettent de soutenir le développement de l'outil industriel. Un dispositif « Business angels » a également été récemment mis en place par la fédération des forestiers de France. Ils s'ajoutent aux dispositifs ouverts à toutes les filières pour financer les investissements et la R&D (FSI, OSEO, ...)

I - Le dispositif ADIBOIS consiste à soutenir, par des subventions aux investissements matériels et/ou immatériels, les petites et moyennes entreprises de première transformation du bois d'œuvre avec un objectif de développement et d'amélioration de leur compétitivité en modernisant leurs équipements pour renforcer leurs capacités de production de sciages et encourager leur adaptation aux besoins du marché. Les investissements visent généralement à renouveler certains matériels existants ou à moderniser ponctuellement un segment de la ligne de production. La part des investissements permettant réellement d'apporter de la valeur ajoutée aux sciages (sécher, raboter, traiter, coller) ou ayant un effet structurant sur le tissu d'entreprises, a certes progressé de 5 à 18 % pendant le plan scierie, mais reste marginale.

II - Le Fonds Bois vise à contribuer, par l'apport de fonds propres ou quasi fonds propres, au développement des entreprises du secteur, et éventuellement à leur regroupement, afin de faire émerger un tissu de PME de taille suffisante pour structurer la filière et répondre à la demande en produits bois. Le Fonds Bois s'adresse aux scieries les plus importantes et les plus compétitives, soit une trentaine d'unités, très majoritairement des scieries résineuses. Lancé le 13 novembre 2009, le Fonds Bois est un fonds commun de placement à risque (FCPR) doté de 20 M€ par l'ONF, le FSI, le Crédit Agricole et Eiffage. A ce jour, sept investissements ont été réalisés pour un montant de 13,2 millions d'euros.

III - Le Fonds de modernisation des scieries, confié à OSEO, intervient sous forme de prêt participatif au développement (PPD), suivant un schéma existant dans d'autres secteurs d'activité. Ce type de prêt a pour objet de renforcer le haut de bilan comptable de la PME à un moment clé de son développement, en apportant à l'entreprise un surcroît de ressources à moyen terme qui lui fait le plus souvent défaut pour sécuriser un plan de financement. Destiné à financer les dépenses immatérielles et/ou à renforcer le fonds de roulement de l'entreprise, il intervient ainsi en complément des financements bancaires traditionnels qui portent sur les investissements matériels lourds et les travaux. En 2011 le MAAPRAT a doté le FMS de 1 500 000 € sur les crédits du programme 149 et l'a abondé d'un montant de 800 000 € en 2012. Au 31 mars 2012, les 19 PPD réalisés, notifiés, et accordés représentaient 3 010 K€, soit 40 % de l'enveloppe 2011, et correspondaient à un montant d'investissements cumulé dans la filière égal à 30,5 millions d'euros.

IV – Forinvest Business Angels : Afin d'apporter leur concours au développement d'une industrie compétitive et utilisatrice de bois français, les forestiers privés de France ont créé le 26 mai 2010 l'association Forinvest Business Angels. Elle a pour objet la mise en relation de ses adhérents avec des entrepreneurs, créateurs de projets innovants et à fort potentiel de développement, pour leur permettre de réaliser des investissements concourant efficacement au développement d'industries du bois performantes. Fin 2011, Forinvest Business Angels regroupait 80 Business Angels et avait investi près de 700.000 € au titre de sa première année de fonctionnement, dans trois projets couvrant les domaines suivants :

- La construction d'immeubles d'habitation et de bureaux en bois (360.000€),
- L'aménagement extérieur en bois naturel non traité (180.000€),
- La fabrication de granulés (bois énergie) utilisant essentiellement des essences feuillues (120.000€).

Quatre autres dossiers sont actuellement à l'étude.

### **III. Principales recommandations et pistes de réflexions**

Dans son rapport du 24 janvier 2012 intitulé « *Meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages* », le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) préconise de « développer l'investissement industriel grâce à des financements incitatifs et adaptés à la taille des entreprises ». Il recommande :

- l'organisation de réunions régionales, en lien avec la Fédération nationale du bois (FNB) et les Conseils régionaux, afin notamment d'informer les industriels de la première transformation du bois sur les dispositifs d'aides à l'investissement.
- l'augmentation de la capacité de sciage en résineux afin de rééquilibrer la balance commerciale en soutenant via le Fonds stratégique bois et le fonds de modernisation des scieries la construction d'une trentaine d'unités produisant de 50.000 à 100.000 Mm3 de sciages par an.
- l'augmentation de la valeur ajoutée des unités existantes afin d'améliorer la réponse des scieurs à la demande du marché (mise en place de séchoirs, chaînes d'aboutage, lamellage classement empilage, parcs à grumes, ...) en soutenant les investissements engagés par un vingtaine d'entreprises chaque année.

Ce plan d'aide, courant sur une période de cinq ans, pourrait représenter un coût pour l'État de l'ordre de 17 M€/an.

Dans un rapport antérieur (octobre 2010) portant sur les « *Filières et entreprises de la trituration du bois en France* », le CGAAER a également recommandé d'étudier la création d'un fonds "prêt mezzanine", complété d'un fonds de garantie, pour accompagner les scieries dans leurs investissements, notamment en matière de maîtrise de l'énergie.

Enfin, l'étude confiée par le MAAF, fin 2009, à l'Institut technologique FCBA sur les « *Perspectives de valorisation de la ressource de bois d'œuvre feuillus en France* » proposait dans ses conclusions de revoir les critères d'éligibilité du fonds stratégique d'investissement pour l'ouvrir à quelques scieries feuillus.

La Banque Publique d'Investissement (BPI) pourrait être impliquée dans le financement des opérations concernées.

#### **IV. Questionnement pour cadrer les débats**

- Comment assurer l'information des entreprises sur les dispositifs de financement existants ? Quelle implication des fédérations dans cette information ?
  
- Comment inciter les entreprises à investir ?
  
- Comment sécuriser les investisseurs et les organismes bancaires pour les amener à accompagner davantage la filière dans ses projets d'investissement ?
  
- Quelles modifications à apporter aux règles d'éligibilité appliquées par le Fonds bois ? Dans quelles perspectives ?
  
- Quelles modalités d'intervention pour la future banque publique d'investissement ?
  
- Quelles formes de soutien publics : subvention, fonds de garantie, bonifications de prêts, ... ?
  
- Quel rôle peuvent jouer les collectivités territoriales, et notamment la région, dans le développement des entreprises de la filière ?
  
- Quels outils financiers à développer au sein même de la filière (cf. cas des business angels) ?

## **TABLES RONDES SUR L'INDUSTRIE DU BOIS**

### **Développer l'emploi et les formations initiale et continue dans la filière bois, accroître l'attractivité des métiers et améliorer les conditions de travail**

#### **Résumé**

La filière bois compte 286 000 emplois directs, et près de 450 000 si l'on élargit le périmètre à l'ensemble des emplois indirects (construction, mise en œuvre, énergie, ...).

Néanmoins, la filière éprouve des difficultés à recruter sur les compétences qu'elle doit désormais mobiliser dans le cadre des évolutions quantitatives et qualitatives de la demande en produits bois.

Elle est également soumise à des problématiques d'attractivité sur les métiers qu'elle propose en raison de la pénibilité et de l'exposition aux risques auxquelles sont confrontés les salariés.

Les réformes récemment conduites dans l'enseignement technique ainsi que les efforts consentis par les acteurs de la filière pour développer la formation continue, notamment dans le domaine de la construction bois, et pour améliorer l'attractivité des métiers du bois par le biais de campagnes de communication s'avèrent insuffisantes à ce stade pour remédier à la pénurie de candidats à l'embauche, en particulier dans la construction et l'ameublement.

#### **Sommaire**

<b>PÉRIMÈTRE ET ENJEUX POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE BOIS.....</b>	<b>2</b>
<b>ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE.....</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PISTES DE RÉFLEXIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>QUESTIONNEMENT POUR LANCER LES DÉBATS.....</b>	<b>5</b>

## **I. Périmètre et enjeux pour la compétitivité des industries de la filière bois**

La filière bois emploie environ 285 000 équivalents temps pleins (ETP), souvent en zone rural, avec une nette prédominance du secteur de la fabrication de meubles avec 36% des effectifs, suivi du travail du bois et de la fabrication d'articles en bois (30%), de la fabrication d'articles en papier et carton (17%), de la sylviculture et exploitation forestière (10%) et enfin de la fabrication de pâtes à papier, papier et carton. Étendue à l'ensemble des emplois indirects induits (construction, industrie des biens intermédiaires, de l'énergie et des activités financières), la filière représenterait environ 450.000 emplois dont 60.000 dans le secteur de l'énergie-biocombustible. Le bois-bûche et les équipements de chauffage individuels représenteraient à eux seuls 90% des emplois de ce secteur ; Enfin, 74% des emplois liés au bois bûche seraient informels (*source : Etude ADEME – Avril 2007*).

La sylviculture et l'exploitation forestière se caractérisent par l'importance des emplois indépendants qui représentent 26,1% des emplois en 2008, alors qu'ils ne représentent que 0,6% des emplois dans le secteur de la fabrication de pâtes à papier, de papier et de carton. Dans l'ensemble de la filière, les emplois indépendants représentent 11,1% des emplois, soit un taux proche de l'ensemble de la population active française.

Pour autant, les effectifs de la filière bois régressent de manière tendancielle depuis plusieurs décennies. L'emploi total en ETP est ainsi passé de 341000 en 1999 à 285000 en 2008. Les données des Comptes nationaux ne permettent pas de connaître la répartition des emplois par sexe, âge et diplôme. À défaut, la Labour Force Survey (Eurostat/INSEE) indique que l'emploi masculin prédomine largement dans la filière bois, avec une proportion de femmes de l'ordre de 10 % dans le secteur sylviculture, exploitation forestière, services annexes, de 20 % dans le secteur travail du bois et fabrication d'articles en bois et de 30 % dans le secteur des industries du papier et du carton. La proportion d'employés de plus de 50 ans serait autour de 20 % dans ces secteurs. Enfin, les emplois peu qualifiés semblent moins nombreux que dans l'ensemble de la population active alors que les emplois de niveau intermédiaire semblent plus nombreux. Le niveau de formation semble progresser dans tous les secteurs. Le secteur des industries du papier et du carton se caractérise par une part plus importante d'emplois supérieurs. Quels que soient les secteurs, entre 75 % et 85 % des employés n'auraient pas fait d'études supérieures.

A cet égard, la disponibilité d'une main-d'œuvre formée et qualifiée constitue un enjeu majeur pour le développement de la filière dans un contexte de forte évolution de la demande. Les compétences particulières requises dans les cycles de production des industries du bois peuvent s'avérer déterminantes dans le succès du produit final qui doit tenir compte à la fois des nouveaux besoins du marché et de l'évolution technologique. La compétitivité de la filière passe donc par la capacité des entreprises qui la compose à attirer de jeunes travailleurs qualifiés et à créer un environnement de travail sain pour les employés dans un secteur où la pénibilité est souvent reconnue et pèse sur son attractivité.

Les résultats de l'enquête réalisée en septembre 2011 par « Expobois – Enquête Minute » auprès de 630 professionnels représentatifs de l'ensemble des secteurs, attestent d'une pénurie des candidats à l'embauche. Les premières entreprises concernées sont principalement artisanales (63% contre 28,6% des entreprises industrielles). De tous les secteurs, le bâtiment est le plus touché (45,6%). Les professionnels de l'ameublement se déclarent légèrement moins impactés (32,19%), tandis que les fournisseurs de la filière et la 1ère transformation demeurent relativement préservés. Pour expliquer ces difficultés, les professionnels mettent en avant le manque d'attractivité du secteur bois chez les jeunes, le niveau de revenu moins compétitif, la faiblesse de l'offre actuelle de diplômés en formation initiale (CAP, BEP, Bac Pro) et en enseignement supérieur, la pénibilité du travail.

## **II. État des lieux des initiatives mises en œuvre**

En matière de formation initiale, la principale réforme récente de l'enseignement secondaire technique porte sur la rénovation de la voie professionnelle, achevée à la rentrée 2011. Jusque-là, le baccalauréat professionnel se préparait en deux années après un BEP et plus rarement après un CAP. Il fallait donc quatre ans (2+2) pour l'obtenir, soit une année de plus que pour un bac général ou technologique. Avec la réforme, les deux années de BEP sont remplacées par une seconde professionnelle dont le contenu est réaménagé sur la base des programmes des BEP. Le parcours en trois ans supprime donc un pallier d'orientation pour les 80 bacs professionnels proposés dont ceux ouvrant la voie aux métiers de « technicien constructeur bois », « technicien de fabrication bois et matériaux associés », « technicien de scierie », « technicien menuisier agenceur », « gestion et conduite de chantiers forestiers », « industrie des pâtes, papiers et cartons », « maintenance des équipements industriels », « maintenance des systèmes mécaniques automatisés », ...

S'agissant de l'enseignement supérieur, les deux principales écoles publiques conférant le titre d'ingénieur aux étudiants se destinant à l'industrie du bois sont : l'école supérieure du bois (ESB) à Nantes (44) et l'école nationale supérieure des technologies du bois (ENSTIB) à Epinal (88).

Au-delà de la formation initiale, des dispositifs de formation continue sont notamment mis en place à l'initiative d'organismes sous gouvernance des organisations professionnelles (FCBA et CNDB). Le CNDB s'est notamment spécialisé dans l'offre de formations « construction bois » avec la mise en œuvre d'un programme « Maisons Bois Outils Concepts » (MBOC) qui s'adresse, selon les modules, aux architectes, maîtres d'œuvre, constructeurs, bureaux d'études généralistes, promoteurs-constructeurs de maisons individuelles. Cette initiative constitue un facteur-clé de réussite du développement de la construction bois qui, compte tenu de ses spécificités, nécessite de disposer de professionnels formés.

Pour ce qui concerne l'attractivité des métiers du bois, l'interprofession France Bois Forêt (FBF) développe depuis quelques années un programme de sensibilisation à la forêt et au bois auprès des élèves de l'enseignement primaire et secondaire, dans le cadre d'un partenariat avec Nathan. FBF a également assuré avec le soutien du ministère de l'agriculture la promotion des métiers du bois en 2011, année internationale de la forêt, en finançant la diffusion de 1800 spots intitulés « Merci la forêt ! » sur les chaînes de France Télévision, aux heures de grande écoute (témoignages : propriétaire forestier, scieur, architecte, emballeur, parqueteur, pépiniériste, ...).

Néanmoins, l'attractivité des métiers du bois demeure soumise à la résolution des difficultés liées aux conditions de travail et, en particulier à la pénibilité et à la sécurité. Pour l'amont de la filière, le décret n°2010-1603 du 17 décembre 2010 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles a été publié le 22 décembre 2010. Il est applicable depuis le 1er avril 2011. L'arrêté du 31 mars 2011 traite de la fiche de chantier. Trois arrêtés d'application, annoncés par le décret, sont en cours d'élaboration dans le cadre d'un groupe de travail mandaté de la commission spécialisée en agriculture (CS6) du conseil d'orientation sur les conditions de travail (organisation des secours, périmètres de sécurité, débardage par câbles aériens). Pour l'aval de la filière, une campagne nationale de contrôle effectuée du 1er mars au 31 mai 2008 par l'inspection du travail (régime général et agriculture) dans le secteur de la première et de la seconde transformation (dit « bois et ameublement ») a abouti pour les pouvoirs publics, les préventeurs, les organisations professionnelles à la signature en mars 2012 d'une convention destinée à favoriser la prévention du risque cancérigène lié à l'exposition aux poussières de bois, d'une durée de trois ans. Le MAAF, la CCMSA, la FNB et le FCBA sont parties prenantes à la convention.

### **III. Principales recommandations et pistes de réflexions**

Le « *plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte* » établi par le CGAAER en décembre 2009 prévoit pour les métiers de la forêt, de l'exploitation forestière et de la première transformation du bois, le renforcement du nombre de personnels dans l'exploitation, le transport et la valorisation énergétique du bois ainsi que dans la reconstitution de la forêt en prenant en compte le changement climatique. La croissance verte devrait induire la création, y compris en métiers d'appui (techniciens d'animation et de mobilisation, éco-certificateurs, formateurs...), de 23.620 emplois pérennes à l'horizon 2020 dans la filière forêt bois :

- En s'organisant pour faire face aux objectifs d'augmentation de la récolte annuelle, notamment dans le domaine de l'exploitation et du transport (création d'environ 5.000 emplois, à cet horizon, en tenant compte de la mécanisation).
- En prévoyant l'effort induit en matière de plantation, accru par la nécessaire adaptation des essences au changement climatique (création d'environ 9.000 emplois dédiés aux travaux forestiers).
- En tenant compte des besoins en formation des propriétaires et des gestionnaires des forêts (création d'environ 1.500 emplois d'appuis).
- En intégrant la montée en puissance de la chimie du bois et de sa valorisation énergétique (création d'environ 8.000 emplois).

L'étude sur le « *marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions à échéance 2020* », conduite dans le cadre du Pipame<sup>1</sup> et réalisée par le cabinet Alcimed, à la demande de la DGCIS (MRP) et de la DGPAAT (MAAF) identifie également un levier d'action en matière de formation autour de trois mesures :

- Renforcer le bois dans les formations initiales (mesure n°17) :
  - en instituant un module bois dans tous les cursus initiaux des écoles d'ingénieur en construction BTP, en accompagnant les BTS bois existants et en développant de nouveaux BTS spécialisés ;
  - en mettant en place des chaires d'excellence industrielles dans les écoles spécialisées du bois ou de BTP
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en formation initiale (mesure n°18) :
  - en évaluant le réservoir de compétences nécessaires à horizon 2020 en matière de formation initiale ;
  - en adaptant les formations initiales en fonction des besoins prévisionnels des compétences, pour s'assurer de disposer des conditions d'enseignement et des formateurs en nombre suffisant
- Faire connaître les nouveaux produits et encourager la mixité des matériaux et le bois reconstitué dans la construction/rénovation par la formation continue (mesure n°19) :
  - en sensibilisant les BET par des campagnes de communication sur la mixité et l'intégration des nouveaux matériaux ;
  - en mettant en place des lieux de démonstration et d'apprentissage pour les professionnels sur l'ensemble des régions françaises ;
  - en lançant un programme de formation par apprentissage aux métiers du bois

---

<sup>1</sup> Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques.

#### **IV. Questionnement pour cadrer les débats**

- Quelles compétences, quelles stratégies et quels besoins en personnel pour améliorer la mobilisation du bois, pourvoir à l'approvisionnement des industries et assurer sa transformation ?
- Comment anticiper les effets sociaux des mutations économiques dans un contexte de réduction durable de la demande ?
- Comment développer des compétences qui semblent insuffisamment présentes dans les entreprises (R&D dans les entreprises de filières, connaissance du bois dans les bureaux d'études) ?
- Comment améliorer l'attractivité des métiers de la forêt et du bois : communication, image, sécurité, rémunération, promotion, évolution des carrières, ... ?
- Comment accompagner l'évolution des métiers et des méthodes de travail ?
- Comment moderniser et structurer l'offre de formation sur les territoires ?



## **TABLES RONDES SUR L'INDUSTRIE DU BOIS**

### **Stimuler la compétitivité des entreprises sur tous les marchés : lever les facteurs de déficits de compétitivité dans l'Union européenne et hors UE, mobiliser les outils de promotion à l'export**

#### **Résumé**

Le déficit chronique de la balance commerciale de la filière bois et la nature des échanges consistant à exporter des produits à faible valeur ajoutée et à importer des produits à forte valeur ajoutée sont les symptômes du défaut de compétitivité des entreprises qui la compose. Le double objectif de comblement du déficit et d'exportation des produits à plus forte valeur ajoutée conduit à améliorer la productivité de la première transformation, à offrir de meilleures conditions au développement du bois construction, à mieux valoriser la récolte et la ressource en feuillus et à un changement d'attitude sur les marchés de l'exportation.

#### **Sommaire**

<b>PÉRIMÈTRE ET ENJEUX POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE BOIS.....</b>	<b>2</b>
<b>ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE.....</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PISTES DE RÉFLEXIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>QUESTIONNEMENT POUR LANCER LES DÉBATS.....</b>	<b>5</b>

## **I. Périmètre et enjeux pour la compétitivité des industries de la filière bois**

Le caractère structurellement déficitaire de la filière persiste. En 2011, le déficit de la filière bois s'établit, avec 6,6 milliards d'euros, à peu près au même niveau que l'année précédente. Ce déficit représente 9,4 % du déficit global de la France alors que la valeur ajoutée de la filière contribue pour moins de 1% au PIB. La tendance croissante à exporter des produits à faible ajoutée et à importer des produits à forte valeur ajoutée renforce l'image d'une filière dont la compétitivité doit être stimulée.

La dégradation du déficit des échanges de la filière bois, pratiquement continue depuis 2001, avait culminé au moment du déclenchement de la crise économique de 2008. Après une forte contraction, les échanges ont progressivement repris et le déficit s'est accru de nouveau puis semble désormais se stabiliser à un niveau voisin du maximum enregistré avant la crise. Le solde des échanges de bois ronds, redevenu positif en 2008, poursuit sa progression et atteint, en 2011, 180 millions d'euros avec un excédent de 130 millions d'euros pour les feuillus tempérés et 101 millions d'euros pour les résineux. La chute des importations des sciages de résineux en 2011, liée au recul des mises en chantier, explique la baisse du déficit à 610 millions d'euros. En sciages de feuillus tempérés, les exportations ne progressent pas (133 millions d'euros en 2011) et l'excédent a légèrement baissé à 59 millions d'euros. Les échanges de meubles et sièges en bois avec un déficit de 2,2 milliards d'euros sont ceux qui se contractent le plus alors que la balance commerciale de papiers et cartons se dégrade à hauteur de 2,1 milliards d'euros sous l'effet de la hausse des importations. Le sort des panneaux, avec un déficit de 137 millions d'euros, est contrasté, la bonne santé des panneaux de particules (45 % de la production exportée) et la stabilisation des contreplaqués compensant le recul des panneaux de fibres.

Le déficit des sciages résineux représente en valeur moins de 10% du déficit de la filière mais près de 30%<sup>1</sup> en volume d'équivalent bois ronds (ebr)<sup>2</sup>. L'importation de 3 millions de m<sup>3</sup> liée à une compétitivité insuffisante vis-à-vis notamment de l'Allemagne, de la Suède et de la Finlande prive la filière de produits connexes de scieries et tend à augmenter le coût des matières premières de l'industrie de la trituration et du bois énergie. La disponibilité supplémentaire de la ressource, plus faible en résineux qu'en feuillus, peut limiter néanmoins les marges de manœuvre.

L'accélération des exportations de bois bruts de feuillus vers les pays émergents (24 millions d'euros de bois ronds en chêne et en hêtre vers la Chine en 2011 mais également vers la Malaisie) et de sciages de feuillus reflète certes la vitalité de la demande en bois de ces pays mais aussi les difficultés pour les scieries françaises de feuillus à trouver des marchés domestiques. En 2010, l'importation chinoise de sciages de chêne exprimée en ebr représente globalement plus de trois fois celle de grumes de chêne, la France fait donc exception parmi les gros fournisseurs de la Chine (Canada, États-Unis et Russie) en exportant vers la Chine plus de grumes (environ 10% de la récolte de grumes de chêne) que de sciages. Les marges de manœuvre identifiées pour transformer davantage les grumes de feuillus relèvent de l'outil de production, des technologies et de politique commerciale.

La France importe des produits bois transformés chinois pour près d'un milliard d'euros (dont plus de la moitié en meubles et 60 millions d'euros en parquets). Ce constat traduit une tendance plus générale et encore plus marquée dans de nombreux secteurs<sup>3</sup>.

---

1 Après conversion du solde des 3 millions de m<sup>3</sup> de sciages importés et 450 000 m<sup>3</sup> exportés en ebr

2 Le déficit de la filière (hors papier-carton) est estimé en 2008 à 15 millions de m<sup>3</sup> d'ebr

3 Les échanges entre la France et la Chine sont responsables d'un déficit de 27 milliards d'euros, soit 39% du déficit français.

## **II. État des lieux des initiatives mises en œuvre**

### Les initiatives pour améliorer la compétitivité du secteur

Afin de faire émerger un tissu d'industries de taille suffisante face à la compétition internationale, le fonds bois a été créé le 25 septembre 2009. Alimenté par les partenaires financiers fondateurs (Groupe Eiffage, Crédit Agricole, ONF et le Fonds d'investissement stratégique), il est doté de 20 millions d'euros sur 100 initialement annoncés. Le fonds réalise des investissements dans les secteurs prioritaires des scieries, des produits pour la construction bois et du bois énergie.

### Les initiatives collectives pour exporter davantage des produits à valeur ajoutée

Afin d'assurer la promotion des sciages et produits bois français sur les marchés nationaux et à l'exportation, la Fédération Nationale du Bois a créé en septembre 2001 une association loi 1901 « FrenchTimber ». Parmi les objectifs de cette association, il est prévu d'aider l'accompagnement des entreprises françaises à l'étranger lors des salons et des colloques, la présentation de l'offre française à des délégations étrangères accueillies en France, la préparation des entreprises françaises à l'export par une veille sur les marchés et l'édition de documents de promotion. FrenchTimber prend en charge les dossiers de normalisation (certification du Douglas pour le marché US, acceptation des essences françaises dans les codes de construction chinois, ...) afin de permettre un accès plus facile des produits français sur certains marchés. Depuis l'année 2007, FrenchTimber est soutenu par FBF afin que les entreprises représentées par FBF bénéficient des informations et des actions menées par FrenchTimber.

UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances. Ses directions interrégionales, en partenariat avec les CCI, contribuent à mobiliser les entreprises à potentiel export. L'Agence dispose de 80 bureaux, présents dans 60 pays, soit plus de 1400 collaborateurs multiculturels dédiés à l'accompagnement des PME à l'export depuis l'identification des opportunités d'affaires jusqu'à la concrétisation de leurs projets. Concernant l'exportation des sciages français, UBIFRANCE labellise notamment des projets de Frenchtimber de participation d'entreprises à des salons professionnels à l'étranger. Ces salons réunissent alors des entreprises qui représentent le pavillon français et bénéficient d'une aide du ministère chargé du commerce extérieur. Dans les pays émergents, comme l'Inde, vers lesquels la France exporte encore peu il est envisager d'organiser des actions pilotées conjointement par UBIFRANCE et Frenchtimber afin de s'appuyer sur les réseaux d'UBIFRANCE.

### Les initiatives pour mieux valoriser les feuillus en France et limiter les exportations à faible valeur ajoutée

Depuis 2011, le soutien de l'État à l'investissement des scieries qui vise à développer et à améliorer la compétitivité du secteur de la première transformation du bois d'œuvre favorise de manière préférentielle l'exploitation des bois feuillus. Par ailleurs, l'étude prospective financée par l'État, réalisée par le FCBA et pilotée par la DGPAAT sur les perspectives de valorisation de la ressource en bois d'œuvre de feuillus en France a cristallisé une prise de conscience de la part de l'ensemble des acteurs et enclenché une réelle dynamique d'action. Du fait de l'appropriation de l'enjeu par les professionnels, FBF a ainsi pu doubler le montant du programme « Recherche et Développement » de l'interprofession qui est passé de 800000€ en 2010 à 1730000€, dont 53% spécifiquement sur les feuillus.

Les initiatives des acteurs privés pour communiquer sur des produits, des réalisations en bois local ou pour un comportement d'achat responsable (marque collective « *Parquet de France* », programme FNCOFOR « *100 constructions publiques en bois local* »).

### **III. Principales recommandations et pistes de réflexions**

#### Pour stimuler la compétitivité des outils de production

L'amélioration de la compétitivité de l'industrie relève de deux axes structurants :

- 0 Le premier axe consiste à optimiser les conditions d'approvisionnement en réduisant notamment les coûts liés aux modes de vente et en coordonnant les acteurs de la chaîne logistique d'approvisionnement.
- 0 Le deuxième axe consiste à mieux valoriser les produits sur les différents marchés, par exemple en massifiant l'offre pour capter les marchés industriels, et à modifier la structure de production afin de différencier les produits en vue de mieux mettre en valeur leur adaptation aux différents marchés.

Deux rapports récents du CGAEER (2012) proposent notamment de conduire, en complément des tables rondes, des travaux d'expertise orientés respectivement vers l'industrie du sciage et l'industrie de la trituration :

- 0 Le rapport « *meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages* » recommande la réalisation d'un audit général des scieries afin d'assister la réalisation de plans de développement pour les scieries volontaires. Ensuite, de constituer un réseau d'entreprises de référence qui servirait de modèles concrets, notamment pour l'intégration d'activités aval génératrices de valeur ajoutée.
- 0 Parmi les recommandations du rapport « *filières et entreprises de la trituration du bois en France* », l'évaluation de l'impact des réglementations sanitaires sur la compétitivité du secteur et la comparaison des normes et réglementations appliquées dans les pays européens concurrents de la France.

#### Pour agir sur le bois construction, principal marché à court terme

Le rapport PIPAME « *marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions à échéance 2020* » propose, en complément de mesures visant à moderniser les outils de la première transformation, des mesures visant à faire avancer les normes, les qualifications et les réglementations, industrialiser l'offre de la filière bois construction, disposer de données économiques fiables et précises.

#### Pour mieux valoriser les feuillus en France

L'étude du FCBA sur les perspectives de valorisation de la ressource en feuillus formule des recommandations souvent de nature technologiques pour le développement de l'utilisation des feuillus en structure, la substitution à des bois tropicaux et la substitution à des résineux.

#### Pour stimuler des exportations de produits à valeur ajoutée

En l'absence de rapports sur le sujet, quelques pistes de réflexion à approfondir :

- 0 Il manque aux scieries françaises l'implantation commerciale sur les marchés exports contrairement aux concurrents américains et scandinaves.
- 0 L'export ne peut pas concerner l'ensemble des acteurs. Des clusters doivent se créer avec des acteurs qui fédéreront un ensemble d'entreprises et prendront en charge la partie logistique et commerciale (définition des produits, groupement des produits, logistique et facturation). Ainsi, sans changer les tailles d'entreprises, des volumes supplémentaires répondant à la demande pourront être mis sur le marché.
- 0 La communication auprès des prescripteurs internationaux doit être plus agressive.
- 0 Un changement de la politique douanière pourrait introduire une régulation du commerce international du bois et des produits bois.

#### **IV. Questionnement pour cadrer les débats**

- 0 Comment améliorer, à niveau de mobilisation donnée, les conditions d'approvisionnement de la première transformation ?
- 0 Quelle démarche collective associant propriétaires, première transformation et seconde transformation permettrait de faire émerger une vision fine des produits attendus par les marchés, dont ceux de l'exportation et une adaptation de la production à ces attentes ?
- 0 Quelles conditions réglementaires et organisationnelles freinent le développement du bois construction ?
- 0 Comment parviendra-t-on à utiliser plus de feuillus dans le domaine de la construction, sachant que c'est le principal marché utilisateur de bois en France ?
- 0 Quelles sont les barrières à surmonter pour développer l'exportation et quelles sont les propositions d'action pour les lever?
  - Réglementaires : Barrières douanières défavorables aux produits transformés, que ce soit par des taxes plus élevées, ou bien par des mesures phytosanitaires, voire par des prix de rachat de l'électricité produite plus ou moins favorables pour l'industrie locale...
  - Normatives : Certains pays fixent des règles et normes quand à l'utilisation du bois, essentiellement dans la construction. Les produits doivent être certifiés, les essences listées et incluses dans les codes nationaux ...
  - Commerciales : Les principaux freins sont les langues, le coût de prospection et celui d'implantation d'une structure locale. Il faut également pouvoir supporter ces coûts fixes lorsque les marchés se retournent et entraînent une baisse d'activité.
- 0 Quelles prestations supplémentaires de Frenchtimber, d'Ubifrance ou d'une autre organisation éventuellement à mettre en place permettraient à l'industrie française du bois d'être davantage agressive à l'export ?
- 0 Quels sont les raisons premières et profondes du déficit commercial de la filière forêt- bois française ?
- 0 Comment entraîner les entreprises dans une dynamique d'innovation (faire de la R&D ou plus simplement même exploiter les résultats de la R&D) ?
- 0 Comment inciter les entreprises à investir dans leur outil de production et/ou dans la R&D ?

## **TABLES RONDES SUR L'INDUSTRIE DU BOIS**

### **Moderniser les relations commerciales des acteurs de la filière pour assurer l'approvisionnement à tous les stades du cycle de production et de commercialisation**

#### **Résumé**

L'approvisionnement en bois des industries de transformation constitue un enjeu majeur dans un contexte d'augmentation de la demande de bois pouvant aboutir à des conflits d'usage entre la 1ère transformation, la trituration et l'énergie. Ces conflits d'usage sont susceptibles de se manifester avec d'autant plus d'acuité que la mobilisation du bois, en termes de récolte, ne répond pas toujours aux attentes qualitatives (feuillus/résineux) et quantitatives des industriels. Il convient en outre de préserver la pérennité de la ressource en l'adaptant aux changements climatiques à venir.

Au-delà de cette problématique « amont », les modalités de commercialisation doivent évoluer vers davantage de transparence et de lisibilité sur les prix et privilégier le développement de la contractualisation.

Enfin, les relations avec la 2ème transformation et la distribution doivent s'appuyer sur une meilleure caractérisation, standardisation et normalisation des produits. Stimuler la demande de produits bois et reconquérir le marché intérieur supposent souvent de démontrer au consommateur potentiel qu'il a intérêt à privilégier ce matériau, et à préférer des produits dont les performances écologiques et d'usage sont certifiées.

#### **Sommaire**

<b>PÉRIMÈTRE ET ENJEUX POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE BOIS.....</b>	<b>2</b>
<b>ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE.....</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PISTES DE RÉFLEXIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>QUESTIONNEMENT POUR LANCER LES DÉBATS.....</b>	<b>5</b>

## **I. Périmètre et enjeux pour la compétitivité des industries de la filière bois**

Pour leurs approvisionnements, les industries du bois peuvent :

- o soit importer des grumes ou des produits bois semis-finis ,
- o soit mobiliser la ressource forestière française disponible sachant que la production biologique annuelle de la forêt française est estimée à 86,4 Mm<sup>3</sup> alors que le volume annuel de prélèvement ne s'élève qu'à 41,8 Mm<sup>3</sup> en moyenne sur la période 2005-2011 (sources IGN/IFN).
- o soit enfin utiliser des déchets dans la mesure où ceux-ci ne sont pas pollués.

La problématique de l'approvisionnement en bois des industries de la filière relève donc d'abord de la levée des freins liés à la mobilisation, et plus largement à l'investissement dans l'amont forestier afin d'assurer le renouvellement de la ressource et son adaptation aux changements climatiques pour préserver l'avenir.

Ces freins portent principalement sur :

- o la structuration de la forêt française (diversifiée au niveau des essences et morcelée au plan foncier),
- o la gestion plus patrimoniale que productive de la propriété forestière,
- o la question de l'exploitabilité de certains massifs (accessibilité, ...),
- o la difficulté – pour les acteurs de la mobilisation - à identifier les propriétaires à prospecter,
- o une fiscalité peu incitative,
- o et un manque de visibilité sur les fluctuations de prix de marché.

De même, il convient de lever ceux pesant sur les mécanismes pouvant orienter les déchets du BTP (4 Mt/an) et de l'ameublement vers les industriels.

Mais la sécurisation des approvisionnements relève également des modalités de vente qui ne sont pas toujours actuellement compatibles avec les contraintes de la production de masse, lesquelles imposent de développer la contractualisation avec l'amont forestier. L'office national des forêts, avec 40% de part de marché, joue un rôle majeur en la matière.

La sécurisation des approvisionnements, en termes de volume, de qualité et de délai, est une condition du développement des investissements. Elle doit permettre aussi aux entreprises de travailler en s'appuyant sur la notion de « juste à temps » pour comprimer autant que possible le niveau des stocks qui constituent des charges financières importantes pour les industriels. Cette contractualisation suppose qu'existent aussi des outils technologiques et des outils de suivi de marché efficaces. Aucune filière ne peut s'y engager sans que la transparence des prix et des transactions ne soit garantie.

Enfin, la question de la standardisation des produits constitue l'un des enjeux majeurs pour faciliter les relations entre les acteurs de la 1ère, de la 2ème transformation et du secteur de la distribution. Elle est un facteur important pour éviter l'exportation de grumes et l'importation de sciages.

## **II. État des lieux des initiatives mises en œuvre**

Gestionnaire des forêts publiques et responsable de la mise en marché d'environ 40% des bois, l'ONF a renforcé son rôle structurant par le développement des contrats d'approvisionnement avec les industriels tel que le prévoit son contrat d'objectif et de performance 2012-2016. La vente de gré à gré par contrat d'approvisionnement sera l'une des modalités habituelles de ventes des bois de qualité courante récoltés dans les forêts publiques au côté des ventes publiques en bloc de bois sur pied ou de bois façonnés. La contractualisation concernera en priorité les produits d'usage courant, que ce soit dans les unités de sciages ou dans l'industrie lourde (pâte de cellulose, panneau) mais également dans les projets à usage énergétique. Ainsi, à l'échéance 2016, les volumes concernés par cette modalité de commercialisation devraient représenter près de 4,4 Mm<sup>3</sup> (en eqBSP), soit 30% de l'ensemble des volumes vendus et un accroissement de 2 Mm<sup>3</sup> par rapport à la référence 2010. Les prestations nécessaires à l'augmentation des volumes de bois façonnés seront commandées en priorité aux entreprises de travaux forestiers, avec lesquelles un dispositif de contractualisation pluriannuelle sera mis en place.

L'effort de mobilisation doit également concerner les forêts privées qui représentent les trois quarts des forêts et qui sont détenues par 3,5 millions de propriétaires. Afin de dynamiser leur gestion, les soutiens publics sont désormais conditionnés à la gestion effective de la forêt. Par décret en date du 19 mai 2010 et arrêté du 23 février 2011, l'octroi des exonérations de l'impôt de solidarité sur la fortune et des droits de succession est subordonné à la production d'un bilan décennal de gestion durable.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) vise à rendre plus dynamique la gestion en forêt privée et à dépasser le handicap de son morcellement. Sauf exception liée à un fort morcellement, toutes les propriétés de plus de 25 ha devront désormais faire agréer un plan simple de gestion et pourront donc pratiquer une gestion suivie (décret n°2011-587 du 25 mai 2011).

Les actions territoriales de développement forestier seront ciblées sur les massifs sous-exploités grâce à des plans pluriannuels régionaux de développement forestier dont la mise en place effective a été initiée dans le cadre de la circulaire du 15 décembre 2010. Afin d'améliorer la structuration du foncier forestier, les cessions amiables de petites parcelles forestières seront facilitées.

En introduisant un statut d'organisation de producteurs (OP) dans le secteur forestier, le décret n° 2010-196 du 25 février 2010 permet de renforcer l'organisation économique de l'amont et de structurer des relations commerciales avec les partenaires d'aval. Pour être reconnues OP, ces organisations doivent commercialiser la production de leurs adhérents par le biais de contrats d'approvisionnement, atteindre un seuil minimal (50 000 m<sup>3</sup> de bois/an) de volume afin de répondre aux exigences des entreprises à forte capacité de transformation et mettre en œuvre la traçabilité des produits. A ce jour, neuf OP (toutes coopératives) ont été reconnues.

Mais la contractualisation suppose qu'existent des outils technologiques - c'est l'objet du projet « EMOBOIS » actuellement développé par le FCBA – ainsi que des outils d'observation économique, et notamment un indice des prix du bois dont la mise en place est intervenue à l'automne 2011.

S'agissant des aspects « qualification », « standardisation » et « normalisation », les centres techniques constituent l'outil majeur de la filière pour qu'à terme les relations commerciales entre les acteurs de la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> transformation et de la distribution puissent s'appuyer sur un catalogue de produits conforme aux standards attendus par les professionnels de la mise en œuvre et par les consommateurs.



### **III. Principales recommandations et pistes de réflexions**

L'étude sur le « *marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions à échéance 2020* », conduite dans le cadre du Pipame<sup>1</sup> et réalisée par le cabinet Alcimed, à la demande de la DGCIS (MRP) et de la DGPAAT (MAAF) identifie quatre actions à mettre en œuvre dans le domaine de l'approvisionnement : développer la contractualisation d'approvisionnement ainsi que les plateformes de commercialisation et d'échanges, mettre en place une gestion prévisionnelle des ressources pour évaluer les besoins de plantations, notamment de résineux, au regard des besoins à horizon 2020 et 2050, optimiser la ressource par la promotion de plantations plus serrées et la diminution de l'âge de récolte, réaliser un inventaire de l'offre qualifiée disponible pour répondre à la demande avec du bois français.

Le rapport intitulé « *Meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciage* » établi en janvier 2012 par le CGAAER, formule également quatre séries de recommandations : 1) élaborer des schémas de mobilisation et de desserte par bassin d'approvisionnement ou par massif, 2) adapter la réglementation sur le transport des bois, 3) développer et améliorer la contractualisation des approvisionnements, créer un modèle cartographique numérisé Forêt/Bois, 4) développer la formation des jeunes aux métiers de la mobilisation, développer et aider la mécanisation de l'exploitation forestière, recentrer l'ONF et les coopératives sur leur métier.

Le rapport « *Filières et entreprises de la trituration du bois en France* », établi en octobre 2010 par le CGAAER, fait état de trois recommandations :

- Étudier, au plan interprofessionnel (ONF, UCFF, Experts), la possibilité de constituer une « plate-forme » nationale des bois secondaires, qui permettrait de donner aux industriels de la trituration (et de l'énergie), une meilleure visibilité de l'offre forestière dans le temps. A l'inverse, les professionnels de la trituration (COPACEL, UIPP) et de l'énergie, seraient invités à mieux formuler leurs besoins tendanciels, en volume et qualité, auprès de cette plate-forme.
- Développer les contrats d'approvisionnement (ONF et coopératives notamment) au profit des entreprises de la trituration demandeuses, en visant des volumes unitaires plus importants et en recherchant des engagements à prix fixes.
- Relancer à titre exploratoire le dispositif expérimental des offres d'achat différé, testé en 1996, et qui permettait aux industriels d'offrir « publiquement » à la propriété forestière publique et privée de « préacheter » sur pied (moyennant l'acquittement d'une « option ») des coupes de bois secondaires à exploitabilité différable (sur 1 à 3 ans) dans un périmètre géographique défini par chaque offre.

FCBA a inscrit dans son contrat de performance une action n°4.3 : « *Faire des déchets une ressource majeure pour les matériaux et l'énergie* » afin de limiter les conflits d'usage en développant les connaissances sur les gisements de déchets et leur gestion actuelle, en mettant au point des technologies de valorisation, en établissant la reconnaissance du statut des produits recyclés, en accompagnant les industriels du meuble dans la mise en place de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), en envisageant la fin de vie d'un produit bois avant sa conception pour le faire entrer dès le départ dans le processus de récupération et de recyclage. FCBA travaille également au développement et au déploiement d'une solution s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la mobilisation et la valorisation de la récolte des bois (éMOBOIS).

---

<sup>1</sup> Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques.

#### **IV. Questionnement pour cadrer les débats**

- 0 Quels outils pour dynamiser la mobilisation des bois (prix, fiscalité, animation, ...) ?
- 0 Comment motiver les propriétaires privés à adhérer aux coopératives forestières ?
- 0 Quelles évolutions apporter aux modalités de vente de bois traditionnelles (bois vendu en bloc et sur pied notamment) ?
- 0 Quels dispositifs pourraient orienter préférentiellement les déchets non pollués vers un recyclage de proximité ?
- 0 Comment assurer un approvisionnement fiable des industriels en terme de volume, qualité et délai ?
- 0 Comment conduire les entreprises à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'organisation des approvisionnements et des relations commerciales entre les acteurs ?
- 0 Quels sont les services que peut apporter un observatoire ou un système de veille économique voire un observatoire des prix et des marges ?
- 0 Quelles actions de communication mener pour démontrer objectivement aux consommateurs les performances de produits à base de bois ? Comment associer la distribution à cet effort ?

## **TABLES RONDES SUR L'INDUSTRIE DU BOIS**

### **Soutenir l'émergence de stratégies collectives nationales et internationales de filières, et de projets collaboratifs, notamment par le dialogue professionnel et interprofessionnel, ainsi que par le dialogue social**

#### **Résumé**

La filière bois est composée d'acteurs au caractère hétérogène par la taille, la nature de leurs activités et les enjeux spécifiques auxquels chacun d'entre eux sont soumis.

Dans ce contexte, et compte tenu de la faible antériorité des instances interprofessionnelles (2004 et 2011), il n'existe pas encore réellement un véritable « esprit de filière » solidaire et partageant une vision stratégique commune.

Des travaux prospectifs les plus récents, conduits dans un cadre interministériel (MAAF et MRP), il ressort que la filière manque du lieu où élaborer et suivre la mise en œuvre d'une vision stratégique nationale .

#### **Sommaire**

<b>PÉRIMÈTRE ET ENJEUX POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE BOIS.....</b>	<b>2</b>
<b>ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE.....</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PISTES DE RÉFLEXIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>QUESTIONNEMENT POUR LANCER LES DÉBATS.....</b>	<b>5</b>

## **I. Périmètre et enjeux pour la compétitivité des industries de la filière bois**

La compétitivité des industries du bois doit s'envisager dans le cadre plus large d'une stratégie de filière, prenant notamment en compte la succession des actions conduites par l'ensemble des acteurs qui la compose pour produire, transformer, vendre et consommer les produits bois. A l'instar d'une organisation de type écosystémique, la filière bois doit évoluer dans un environnement équilibré tout en étant capable d'adaptations à son contexte, garanties de sa pérennité, dès lors ces évolutions n'induisent pas de déséquilibres chez les acteurs qui la constituent. D'une filière bien ou mal organisée dépendra le volume de production, le niveau des prix, le volume de mise en marché et le niveau de consommation.

La complexité de la filière bois française tient essentiellement à son hétérogénéité d'acteurs et d'activités faisant intervenir principalement des PME, PMI, auto-entrepreneurs et entreprises artisanales. Plusieurs grands groupes s'ajoutent à ce panorama, sans que de fortes synergies n'aient encore été structurées.

Chaque maillon de la chaîne de valeur (production, exploitation forestière, 1<sup>ère</sup> transformation, 2<sup>ème</sup> transformation) est marqué par une série d'enjeux spécifiques qui rendent complexe la mise en place de stratégies. Si une approche globale est nécessaire, les objectifs propres de chaque maillon demandent de développer des approches fines afin d'éviter tout effet contraire.

L'avènement d'un nouvel ordre économique mondial, avec la montée de pays émergents à l'influence croissante, rend encore plus prégnante l'impérieuse nécessité de mettre en place une filière organisée et compétitive pour freiner les importations de produits bois finis et semi-finis de pays à faible coût de main-d'œuvre qui, à défaut d'en disposer in situ, alimentent leurs industries de transformation avec des grumes issues des forêts françaises. Dans un contexte d'intensification de la concurrence internationale, la France doit trouver sa place face à ces nouveaux entrants et nouveaux marchés.

Pour autant, l'esprit de filière (coopération entre la forêt et les industries du bois et entre celles-ci) ne semble pas suffisamment développé ; il peut exister des tensions entre vendeurs et acheteurs, des rivalités entre collègues concurrents pour les mêmes lots, ou entre filières rivales pour la même ressource forestière, par exemple panneaux et pellets (granulés bois énergie) ; elles ne sont pas toujours constructives et peuvent faire le lit des matériaux et des pays concurrents, eux bien organisés en lobby.

Créer un véritable esprit de filière, c'est promouvoir tous ensemble le bois sous toutes ses formes, tous ces usages, développer des intégrations amont-aval. C'est aussi le partage des risques et des bénéfices entre les producteurs et les transformateurs ainsi que la préservation de l'avenir quand, par exemple, les industriels se préoccupent d'aider au reboisement, et de garantir leurs ressources futures.

Le premier secteur à moderniser porte sur la scierie. Elle doit être mise en mesure de lutter face à ses concurrents européens, être intégrée, mieux valoriser ses produits, les sécher, et augmenter la valeur ajoutée en les rabotant, les aboutant, bref en industrialisant les processus. Sans négliger l'existence de niches qui peuvent être exploitées par des entreprises de petites tailles très adaptées à un marché, les investissements nécessaires pour relever ces défis demandent dans de nombreux cas une taille critique que la plupart des scieries françaises n'ont pas.

Quant aux filières bois d'industrie et d'énergie, bois ronds ou plaquettes, qui sont parfois concurrentes mais qu'il faut rendre complémentaires, elles doivent être structurées de l'exploitation au stockage et au transport, pour garantir la sécurité et la continuité des approvisionnements de ces bois « secondaires » tant au bénéfice de l'industrie des panneaux et papier qu'à celle de l'énergie renouvelable qui connaît une forte montée en puissance.

## **II. État des lieux des initiatives mises en œuvre**

Les fédérations professionnelles de l'amont forestier ont créé fin 2004 l'association France Bois Forêt (FBF). Cette association comporte l'essentiel des organisations professionnelles représentatives des activités de production forestière, de récolte, de première transformation et d'utilisation du bois d'œuvre.

FBF a été reconnue par l'État en qualité d'interprofession de la filière forêt-bois en 2008. Une nouvelle extension de l'accord interprofessionnel pour 2011-2013 a été approuvée en 2011 permettant à FBF de lever une contribution volontaire obligatoire (CVO) sur un champ élargi.

FBF dispose d'un budget de l'ordre de 6 M€/an, et finance des actions collectives : connaissance de l'offre et de la demande, programmes de normalisation et de recherche appliquée, promotion, observatoire économique de la filière.

Pour l'aval (fabricants de panneaux, 2ème transformation du bois), la loi de finances 2007 a prévu l'extension de la taxe affectée sur l'ameublement aux produits de la 2ème transformation du bois, à la demande de nombreuses fédérations professionnelles souhaitant financer des actions collectives à l'instar de ce que réalise FBF avec la CVO. Cette taxe bois (hors ameublement) permet de financer une partie des programmes de l'institut technologique FCBA (1,013 M€ en 2011).

Il existe également des "interprofessions régionales bois" (IRB) qui, souvent, regroupent l'amont et l'aval et dont l'action doit être coordonnée avec le niveau national. Elles ne bénéficient pas de contribution obligatoire ou de taxes, elles dépendent de dotations des collectivités et des contributions volontaires des entreprises.

En janvier 2011, six organisations professionnelles de l'aval de la filière ont créé France Bois Industries Entreprises (FBIE) : une association « loi de 1901 » regroupant l'UIB (Union des industries du bois), l'UIPP (Union des industries de panneaux de process), la FFPPC (Fédération française des producteurs de pâtes de cellulose), l'Unifa (Union nationale des industries françaises de l'ameublement), la FFB-UCMP (Fédération française du bâtiment Union - charpente menuiserie parquet) et la CAPEB-UNA-CMA (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises - Union nationale artisanale - charpente menuiserie agencement). Le Commerce du bois (LCB), la FNB et l'association des Interprofessions régionales de la forêt et du bois (IRB) ont rejoint FBIE. L'objectif de FBIE est de développer l'utilisation du matériau bois, d'obtenir une réelle visibilité du secteur et de faire reconnaître la juste place des produits bois dans l'économie française. L'organisation entend être aussi une force de proposition, en étroite relation avec les organisations de l'amont, vis-à-vis des pouvoirs publics. A cet égard, FBIE et FBF ont présenté, lors d'une conférence de presse organisée le 10 juillet dernier, leur « Projet forêt-bois pour la France » qui s'articule autour de deux axes, pérenniser la forêt et valoriser la ressource en bois, en promouvant la création d'un Fonds forestier stratégique carbone (cf. directive 2003/87/CE relative au système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre).

### **III. Principales recommandations et pistes de réflexions**

L'étude sur le « *marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions à échéance 2020* », conduite courant 2011 dans le cadre du Pipame<sup>1</sup> par le cabinet Alcimed, à la demande de la DGCIS (MRP) et de la DGPAAT (MAAF), préconise d'accompagner la structuration de la filière.

Elle considère que la mise en place d'un Comité Stratégique de Filière permettrait de superviser l'élaboration d'une Vision Stratégique Nationale visant à mieux structurer la filière bois, en facilitant notamment les échanges entre les multiples catégories d'acteurs, autour d'objectifs identifiés au niveau national.

Les facteurs clés de succès de la Vision Stratégique Nationale sont résumés dans l'étude autour de six points principaux :

- Une gouvernance claire interministérielle, organisée autour d'un Comité Stratégique de Filière et d'un opérateur chargé de la mise en œuvre.
- Un cadre global permettant d'éviter la fragmentation d'initiatives redondantes et en lien avec les initiatives européennes.
- Un plan d'actions ambitieux et partagé, doté d'un budget associé pour marquer la volonté publique.
- Une implication financière des leaders industriels, de l'amont à l'aval.
- Des actions ciblant le soutien des PME et le transfert de technologies.
- Une politique d'évaluation *in itinere* et *ex post* rigoureuse et régulière pour s'assurer de la pérennité des actions et du bon investissement de l'argent public.

---

<sup>1</sup> Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques.

#### **IV. Questionnement pour cadrer les débats**

- Comment construire un esprit de filière et ses solidarités associées malgré les rivalités d'acteurs intervenants naturellement à des niveaux différents dans la chaîne de valeur (exemple des conflits d'usage, du prix de vente des bois, ...) ?
- Quelles modalités de synergies ou de rapprochement entre les deux interprofessions FBF et FBIE ?
- Quels liens entre les « interprofessions » régionales bois (IRB) et les instances interprofessionnelles nationales ?
- Quel place et quel rôle pourraient tenir les pôles de compétitivité dans les stratégies collectives ?
- Quelle instance institutionnelle d'élaboration et de supervision de la stratégie nationale de filière ? Quel lien avec le Conseil Supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois ((CSFPFTB) prévu par l'art 113-1 du code forestier ?
- Comment associer les autres partenaires de la filière à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie nationale ? les salariés ? les financeurs potentiels ?

## **TABLES RONDES SUR L'INDUSTRIE DU BOIS**

**Tendre vers la valorisation complète du bois par la filière : bois matériau, bois énergie, biomasse, chimie verte:**

### **Résumé**

La France, 3<sup>ème</sup> pays de l'Union Européenne par sa surface boisée, dispose en forêt d'une ressource ligneuse importante dont cependant une partie seulement est mobilisable dans des conditions économiques compatibles avec les marchés. Dans un contexte économique marqué par la raréfaction et le renchérissement des ressources fossiles, et d'énergie chère, il devient essentiel d'optimiser la valorisation de cette ressource renouvelable au regard de ses performances dans l'atténuation des effets du changement climatique ainsi que de sa contribution à la création de richesse par la production de biens et de services. L'usage raisonné et optimisé de la ressource implique une hiérarchie des usages et repose pour une large part sur la capacité des acteurs économiques à créer les conditions, y compris au niveau opérationnel, d'une complémentarité entre les différentes utilisations du bois,

### **Sommaire**

<b>PÉRIMÈTRE ET ENJEUX POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE BOIS.....</b>	<b>2</b>
<b>ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE.....</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PISTES DE RÉFLEXIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>QUESTIONNEMENT POUR LANCER LES DÉBATS.....</b>	<b>5</b>



## **I. Périmètre et enjeux pour la compétitivité des industries de la filière bois**

Les produits exploités dans le cadre d'une gestion durable des forêts, alimentent traditionnellement en matière première les industries de première transformation du bois. Ce tissu industriel comprend de manière non exhaustive la scierie, l'industrie papetière, celle des panneaux de process et du contreplaqué. Si l'approvisionnement de la scierie est exclusivement constitué de bois ronds, celui des industries de la trituration ou de la pâte à papier est issu des productions annexes de la sylviculture (bois d'éclaircies, cimes, rémanents d'exploitation) ainsi que des produits connexes de la scierie (écorces, plaquettes, sciures) encore qualifiés de matières premières secondaires (MPS). S'agissant de la scierie, la part que représente le produit de la commercialisation des produits connexes contribue pour une très large part à l'équilibre financier de ce secteur d'activité.

L'industrie de la pâte à papier génère quant à elle des sous-produits appelés liqueurs noires susceptibles d'être valorisée pour la production de chaleur, d'électricité mais également comme source de molécules pouvant être utilisées par l'industrie chimique, ou la production de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération.

La montée en puissance quantitative et qualitative de la bio-raffinerie du bois constitue un tournant majeur dans la consommation de bois - source de molécules de cellulose, hémicellulose et lignine).

L'approvisionnement de ces différentes industries a fonctionné sans trop de difficultés dans une situation de relatif équilibre pendant des décennies. L'émergence d'une nouvelle économie appuyée sur des ressources renouvelables se traduit par une accélération assumée de la consommation de bois comme source d'énergie et, à moyen terme, comme source de molécules pour la chimie verte. Cette diversification et/ou montée en puissance des nouveaux usages du bois est susceptible de perturber les flux de matière première y compris de matière première secondaire, en générant une tension sur la ressource.

Les possibilités multiples qu'offre une valorisation raisonnée et optimale des produits issus de la sylviculture et de la transformation du bois, constituent une réelle opportunité pour l'ensemble de la filière. Un effort de concertation est un préalable à une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre les différents maillons de la filière bois, et à terme, d'une relance durable de la gestion des forêts.

L'enjeu de création de richesse ne doit pas être méconnu : la valeur ajoutée est évaluée à 1 044 euros par tonne de bois sec dans l'industrie de transformation du bois matériau et à 118 euros par tonne pour le bois valorisé comme bioénergie. En termes d'emploi, l'industrie du bois génère 54 heures-homme par tonne de bois sec contre seulement deux heures-homme dans le secteur de la bioénergie. Enfin, pour ce qui est du cycle du carbone, l'industrie des produits du bois présente bien plus d'avantages en termes de séquestration que la combustion directe du bois.

L'enjeu est donc de trouver les voies et moyens pour développer une utilisation complémentaire entre les différents usages possibles du bois produit, qui passe probablement par la mise en place à toutes les échelles de stratégies de coopération, afin d'optimiser cette utilisation tant en matière de valeur ajoutée produite et d'emplois créés, qu'en terme de participation à l'atténuation du changement climatique par stockage de carbone.

## II. État des lieux des initiatives mises en œuvre

Afin de saisir les opportunités offertes par la diversification des utilisations du bois, l'Etat et les organisations professionnelles ont pris un certain nombre d'initiatives traduisant clairement la volonté d'aller vers une concertation plus étroite entre les différentes filières de valorisation de la ressource.

Le MAAF a initié la mise en place d'un **observatoire de la biomasse** à partir d'indicateurs reproductibles dans le temps et dans l'espace permettant de recenser les ressources en biomasse ainsi que leurs usages. Cet outil n'a ni vocation à réaliser des plans d'approvisionnement autour d'un projet, ni à constituer une étude ressources. Il s'agit d'avoir une vision dynamique des ressources visant à mieux expertiser les projets d'implantation ou d'augmentation des capacités de transformation industrielle, ou la mise en service de nouvelles chaufferies bois.

L'**augmentation de la mobilisation** du bois reste cependant un objectif majeur indispensable. Le renforcement des capacités de mobilisation par un développement accéléré de la mécanisation des entreprises d'exploitation forestière fait l'objet d'une mesure du plan de développement rural. Un effort est également consenti pour l'amélioration de l'accès à la ressource par un développement raisonné des infrastructures de desserte. Cette augmentation est aussi liée à la capacité des diverses utilisations du bois à fournir au total un prix d'achat rémunérateur aux producteurs.

La mise en place des « **groupements de producteurs** » a pour objectif de renforcer le partenariat entre détenteurs et transformateurs de la ressource. La sécurisation de l'approvisionnement par la contractualisation sur des quantités de bois plus importantes, inscrite dans le contrat d'objectif de l'Office National des Forêts, répond au souci d'assurer une alimentation des industries consommatrices à des conditions financières maîtrisées.

Plusieurs dispositions de nature réglementaire ont également été adoptées afin d'inciter les propriétaires forestiers, bénéficiaires d'**avantages fiscaux**, à s'inscrire dans une démarche de gestion forestière effective, *de facto* favorable à la mobilisation. Ces mesures diverses par leur nature, convergente par leurs effets, visent toutes à réduire la tension sur la ressource et à mobiliser davantage de volume.

La **recherche** est également sollicitée afin de valoriser par exemple certains co-produits de l'industrie papetière. C'est ainsi que plusieurs projets ont bénéficié de soutiens financiers pour développer l'extraction de molécules des liqueurs noires produites par les papeteries avant leur utilisation énergétiques. Les producteurs de pâtes à papiers et de panneaux ont un potentiel de diversification qu'il convient d'encourager : dans les bioénergies, dans les produits « biosourcés » ou en créant des produits fonctionnels et interactifs, à l'image de l'électronique imprimée sur substrat cellulosique qui pourrait atteindre, en France, 350 M€ en 2020.

### **III. Principales recommandations et pistes de réflexions**

Plusieurs études récentes ont été menées ayant pour objet de tracer les perspectives d'évolution de la filière pour les décennies à venir en tentant d'anticiper les conséquences du développement en cours des formes émergentes de valorisation des bois. Les volumes de bois requis par la montée en puissance des filières utilisatrices de bois, notamment celle du bois énergie, augmentent plus rapidement que les capacités de mobilisation de la ressource. Une meilleure sécurisation des approvisionnements des secteurs industriels est indispensable pour sécuriser leurs investissements et assurer leur pérennité. Il devient essentiel de trouver un consensus quant à la valorisation de la ressource.

L'étude conduite dans le cadre du pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME) recommande d'accompagner la structuration de la filière sur la base d'une vision stratégique nationale partagée par les acteurs institutionnels et industriels appuyée sur un diagnostic sur la chaîne de valeur. Elle doit permettre, non seulement de réguler les conflits d'usage, mais aussi de tendre vers cette valorisation optimale.

Un rapport des conseils généraux des ministères en charge de l'agriculture et de l'industrie propose d'adopter une feuille de route interministérielle mettant l'accent sur la mise en œuvre opérationnelle d'un véritable plan de mobilisation intensive des ressources forestières. Il propose en outre d'améliorer la gouvernance institutionnelle des programmes de valorisation énergétique des bio combustibles (limites, transparence, contrôle) pour une meilleure synergie de développement énergie/trituration. La conviction de la nécessité d'une meilleure gouvernance de la filière est de plus en plus largement partagée.

Un avis du comité économique et social européen (CESE) d'octobre 2011 sur les opportunités et défis pour un secteur européen du travail du bois plus compétitif propose que le bois soit inclus dans le partenariat européen pour l'innovation relatif aux matières premières. Dans ce contexte il recommande d'explorer tout particulièrement les possibilités de réutilisation et de recyclage avant une valorisation ultime comme source d'énergie. Afin de rétablir l'équilibre naturel entre l'utilisation matérielle du bois et l'usage de la biomasse à des fins énergétiques, il préconise d'éviter l'octroi de subvention pour la combustion directe du bois. Des méthodes appropriées doivent être mises en place pour garantir un degré optimal de récupération et de recyclage des déchets de bois et résidus de production. Il est essentiel pour cela de promouvoir l'utilisation en cascade (fabrication de produits, réutilisation, réparation, recyclage, valorisation du contenu énergétique).

#### **IV. Questionnement pour cadrer les débats**

- Comment tirer profit des opportunités offertes par la diversification des produits issus du bois ?
- Quelles contributions peuvent apporter les **inter-professions** France Bois Forêt et France Bois Industries pour la mobilisation et la transformation du bois en vue d'une valorisation optimisée ?
- Quels mécanismes mettre en place pour sécuriser l'approvisionnement des industriels dans le respect du principe de hiérarchie des usages ?
- Faut-il aménager la politique de soutiens publics aux projets énergétiques et/ou concernant les déchets bois pour avoir un approvisionnement compétitif des industriels ?
- Comment développer des pratiques de coopération entre les producteurs de bois et les différentes filières d'utilisation, notamment quelles sont les échelles pertinentes ?
- Quel dialogue entre les acteurs du bois-énergie, du bois de trituration et du bois d'œuvre, et entre eux et les producteurs de bois ?
- Quelles dispositions adopter pour améliorer la réutilisation et le recyclage du matériau bois avant valorisation ultime dans une unité de production d'énergie ?
- Quelle place pour le développement d'une chimie verte basée sur le bois ?

**AGROALIMENTAIRE**



**BOIS**

**PRODUISONS**

**L'AVENIR**

---

**RENCONTRES RÉGIONALES**



# Les filières d'utilisation du bois

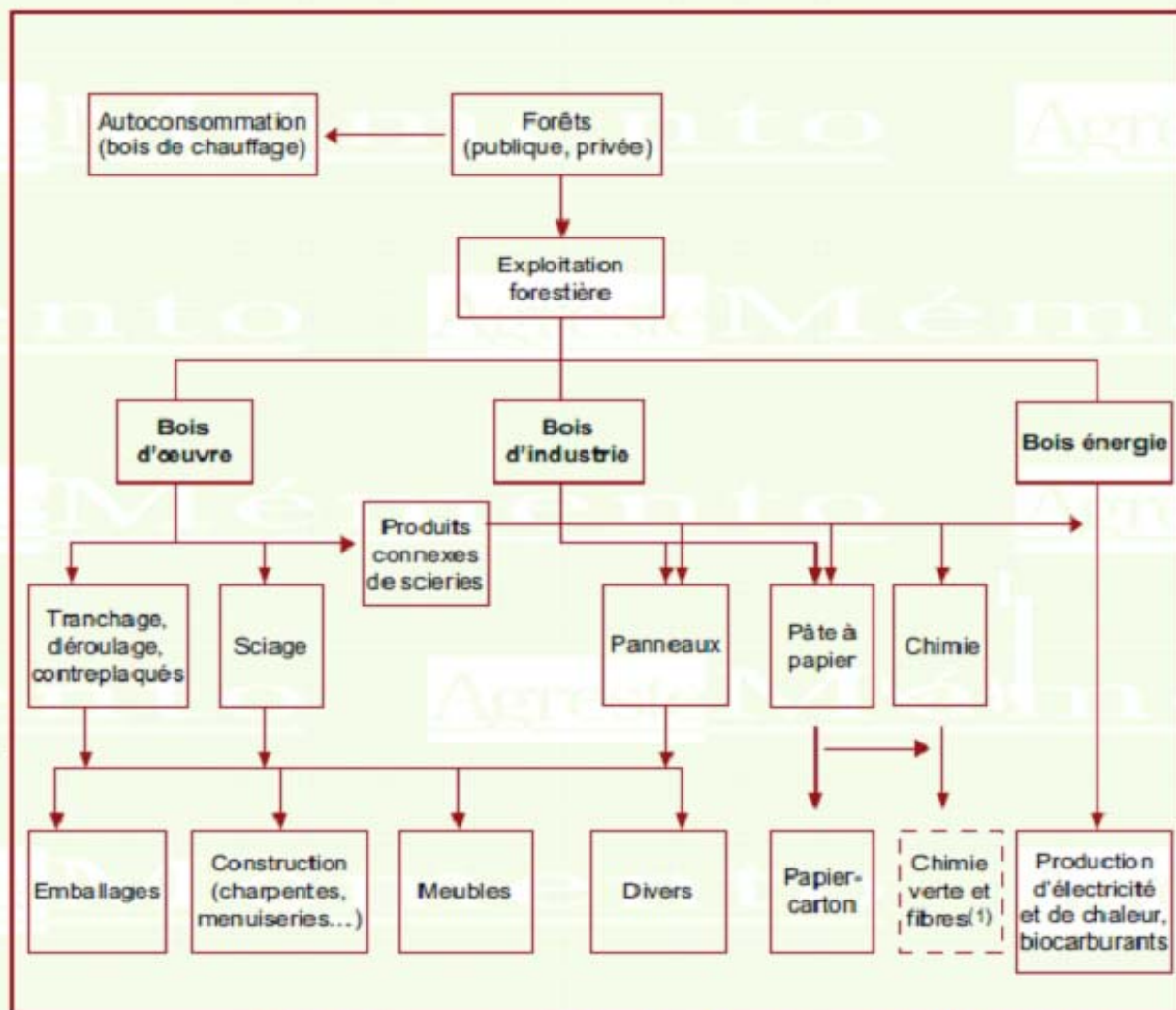
## Présentation du diagnostic national



# Les filières d'utilisation du bois



**Une chaîne de valorisation complexe**



(1) La « chimie verte et fibres » est indiquée en pointillé dans la mesure où il s'agit encore d'un marché émergent.  
 Source : FCBA.

- 16Mha en métropole, 8Mha en Guyane: soit **15Mha de forêts de production**
- **forêt privée**: >  $\frac{3}{4}$  de la forêt de production
- **3,5M de propriétaires privés**, 110000 adhèrent à des coopératives
- **40Mm<sup>3</sup> commercialisés en 2011** (hors bois de feu: 18Mm<sup>3</sup>)
  - dont 7,5Mm<sup>3</sup> par les coopératives forestières et 14Mm<sup>3</sup> par l'ONF
- **13000** entreprises d'exploitation forestière et **1800** entreprises de sciages en 2010 (contre 6800 en 1970)
- La France **importe** 3Mm<sup>3</sup> de sciages de résineux
- **Bois énergie**:  
6% de la consommation d'énergie en France  
45% de la consommation d'énergie renouvelable



- 40Mds€ de **chiffre d'affaires**
- **Valeur ajoutée:** 15Mds€, 0,8% du PIB
- **Emploi:** 280000 équivalents temps plein  
(hors bois énergie, commercialisation et construction)
- **Déficit commercial:** 6,6Mds en 2011, 9,4% du  
déficit national global  
seul poste excédentaire en 2011: les bois ronds  
(+180M€)

# Un diagnostic qui repose sur des rapports et études récents

- Rapport de M. Jean PUECH (avril 2009)  
« Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois »
- Rapport CGAAER (décembre 2009)  
« Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte  
- Agroalimentaire, biomasse, papeterie-bois, phytosanitaire »
- Rapport CGAAER/CGEIET (octobre 2010)  
« Filières et entreprises de la trituration du bois en France - Pâtes à papier et panneaux  
- Forces, faiblesses, positionnement et perspectives »
- Étude FCBA (novembre 2010)  
« Étude macro et micro économique de la filière bois »
- Étude FCBA (janvier 2012)  
« Perspectives de valorisation de la ressource de bois d'œuvre feuillus en France »
- Rapport CGAAER (janvier 2012)  
« Meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages »
- Étude PIPAME par Alcimed (février 2012)  
« Marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions  
à échéance 2020 »

# Le diagnostic : les forces

- Une **tradition forestière ancienne**
- Ressource renouvelable, écologique (sous certaines conditions), **le bois bénéficie d'une très bonne image**
- Les atouts de la forêt française : **abondance, diversité, et qualité des essences**
- Des **acteurs institutionnels reconnus** dans leurs domaines de compétence : ONF, CNPF, FCBA, CTP, interprofessions (FBF, FBIE)...
- Des segments de la filière qui parviennent à tirer leur épingle du jeu (bois-construction, bois-énergie, papier-carton d'emballage...)
- Des sociétés (trop peu nombreuses) qui ont investi dans des **équipements de pointe** de transformation et de production
- Les industries et entreprises utilisatrice de bois réparties sur tout le territoire et jouant aussi un rôle important dans **l'aménagement du territoire**

# Le diagnostic : les faiblesses

- La structuration de la **propriété forestière** (morcellement, exploitabilité, gestion patrimoniale...)
- Un **secteur de la mobilisation atomisé** (entreprises de travaux forestiers et exploitants forestiers)
- Un **sous-investissement** forestier
- Beaucoup d'entreprises, en particulier les scieries, sont des TPE artisanale, sous-équipées et sous-capitalisées et qui présentent par conséquent un **déficit de compétitivité**
- Innovation, normalisation, recherche et développement, des domaines trop peu développés
- Une valorisation des bois « feuillus » insuffisante au regard de la disponibilité de la ressource
- Des difficultés à recruter des salariés, désintérêt des jeunes
- Un **dialogue insuffisant** entre organisations professionnelles
- **Déclin structurel** de certains segments de la filière, comme l'ameublement (**érosion du tissu industriel**)

# Le diagnostic : les menaces

- Une pérennité de la ressource soumise aux aléas du **changement climatique** (tempête, crises sanitaires, incendie, dépérissement des peuplements...)
- Le **contexte économique international**, rendant plus difficile les adaptations
- La concurrence des nouveaux pays industrialisés
- Les **conflits d'usage** entre les secteurs de l'énergie et de la trituration
- La **hausse des prix** des matières premières et de l'énergie

# Le diagnostic : les opportunités

- La prise de conscience collective des enjeux climatiques liés à l'effet de serre, le développement durable et la préservation de l'environnement
- **L'augmentation de la demande en produits bois**
- L'émergence de nouvelles utilisations du bois, tirées par les **progrès technologiques, l'innovation** et les efforts de **diversification** des acteurs
- Une évolution des règles en matière de **lutte contre le bois illégal**
- La **nouvelle économie du carbone**

**AGROALIMENTAIRE**  
**& BOIS PRODUISONS**  
**L'AVENIR**  
RENCONTRES RÉGIONALES

